



Rapport de présentation

Diagnostic socio-économique PLUi-H

Des Monts de Gy



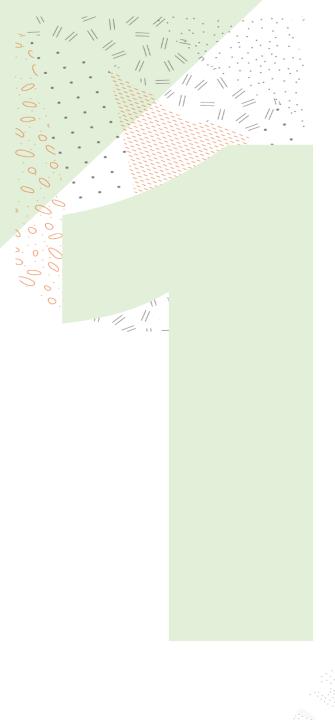






Sommaire

- 1. Le cadre de la démarche du PLUi-H
- 2. Cadrage de la procédure
- 3. Population et typologie des ménages
- 4. Habitat
- 5. Consommation d'espaces et dynamiques foncières
- 6. Mobilité et accessibilité du territoire
- 7. Equipements, commerces et services
- 8. Réseaux
- 9. Profil emploi-activité
- 10. Développement économique
- 11. Activités touristiques et de loisirs locales
- 12. Agriculture
- 13. Forêt et Sylviculture





Rappel réglementaire

 Un cadre législatif complet pour accompagner l'élaboration du PLUi des Monts de Gy

Les lois parues ces 15 dernières encadrent particulièrement les documents d'urbanisme locaux.

Les principales sont :

- ☐ Les lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010, dites lois Grenelle I et II (notion de trame verte et bleue, intégration d'objectifs climatiques);
- □ La loi du 24 mars 2014, dite **loi ALUR** pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (Fin des Plans d'Occupation des Sols, fin des coefficients d'occupation des sols);
- □ La loi du 23 novembre 2018, dite loi ELAN, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (introduction de critères de définition des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), introduction d'une analyse de la consommation d'espace, modernisation de la hiérarchie des normes);
- □ La loi du 7 décembre 2020, dite loi ASAP, d'accélération et de simplification de l'action publique (systématisation de l'évaluation environnementale, démarches de concertation);
- □ La loi du 22 août 2021, dite loi Climat et Résilience, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (démarche de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), introduction d'une étude du potentiel de densification, introduction d'un phasage des OAP).

- □ La loi du 21 février 2022, dite **loi 3DS**, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (allongement du délai d'élaboration des SRADDET et du calendrier de la loi Climat et Résilience, introduction de dérogations pour les périmètres des Opération de revitalisation de territoire (ORT));
- □ La loi du 21 juillet 2023, dite **loi ZAN**, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols (allongement du calendrier de la loi Climat et Résilience, introduction d'une garantie communale, instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) et d'un sursis à statuer).
- Le Plan Local d'Urbanisme est régit par les articles
 L151 à L154-4 du Code de l'urbanisme

La hiérarchie des normes

Rapport de compatibilité entre le SCoT et le PLUi-H

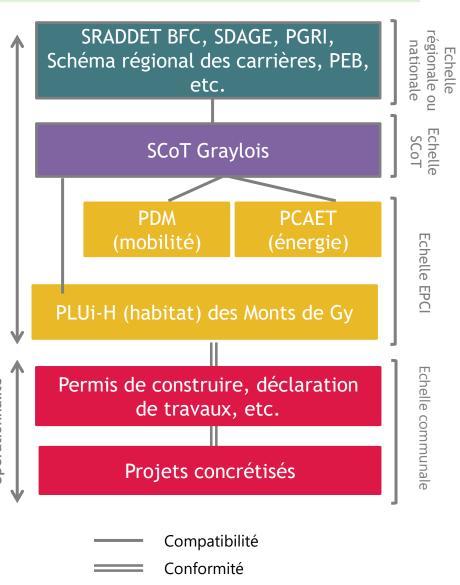
La compatibilité implique une obligation de non-contrariété des orientations présentes dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, et sous-entend une certaine marge de manœuvre pour en préciser les prescriptions.

La compatibilité respecte les principes et les objectifs du projet politique partagé. Le SCoT définit un cadre commun de l'action des 5 élus et leur donne un cap à tenir. Il laisse aux collectivités assez d'espace pour élaborer leur projet intercommunal, dès lors qu'elles = gardent à l'esprit du projet politique initial. La compatibilité ne constitue pas une adaptation de la règle, puisqu'elle fait sens avec le projet politique des élus.

La compatibilité au SCoT s'apprécie aussi au regard du contexte intercommunal, des risques, des spécificités et des enjeux du territoire.

Rapport de conformité entre le PLUi-H et les autorisations d'urbanisme

La conformité représente le rapport normatif le plus exigeant. Elle 🛱 est également la notion la plus simple : c'est l'application stricte de 🛎 la règle. Lorsqu'un document doit être "conforme" à une norme supérieure, la commune doit retranscrire à l'identique la norme supérieure, sans possibilité d'adaptation. Par exemple, le règlement du PLUi s'applique strictement au moment de l'autorisation de construire : la hauteur, l'emprise au sol, les marges de recul... de la construction prévue ne pourront pas dépasser celles fixées par le règlement du PLUi.



Les pièces du PLUi-H

Selon l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme, le plan local d'urbanisme comprend :

- 1. Un rapport de présentation
- 2. Un projet d'aménagement et de développement durables
- 3. Des orientations d'aménagement et de programmation
- 4. Un programme d'actions et d'orientations
- 5. Des plans de secteur
- 6. Un règlement
- 7. Des annexes.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

PADD

Projet d'aménagement et de développement durables

Projet de territoire (orientations générales)

OAP

Orientations d'aménagement et de programmation Schéma d'aménagement de zones à urbaniser (AU) ou urbaines (U)

Plan(s) de secteur

Règlement et OAP spécifique selon les secteurs (une commune ou plusieurs communes)

Rapport de présentation

Diagnostic socio-économique et environnemental, justification évaluation choix, des incidences sur l'environnement

Zonage et règlement

Délimitation de zones et règles associées (possibilité de définir des secteurs réglementés uniquement par le RNU (R151-19))

Annexes

Annexes graphiques

Programme d'orientations et d'actions Car le PLUi tient lieu de PLH

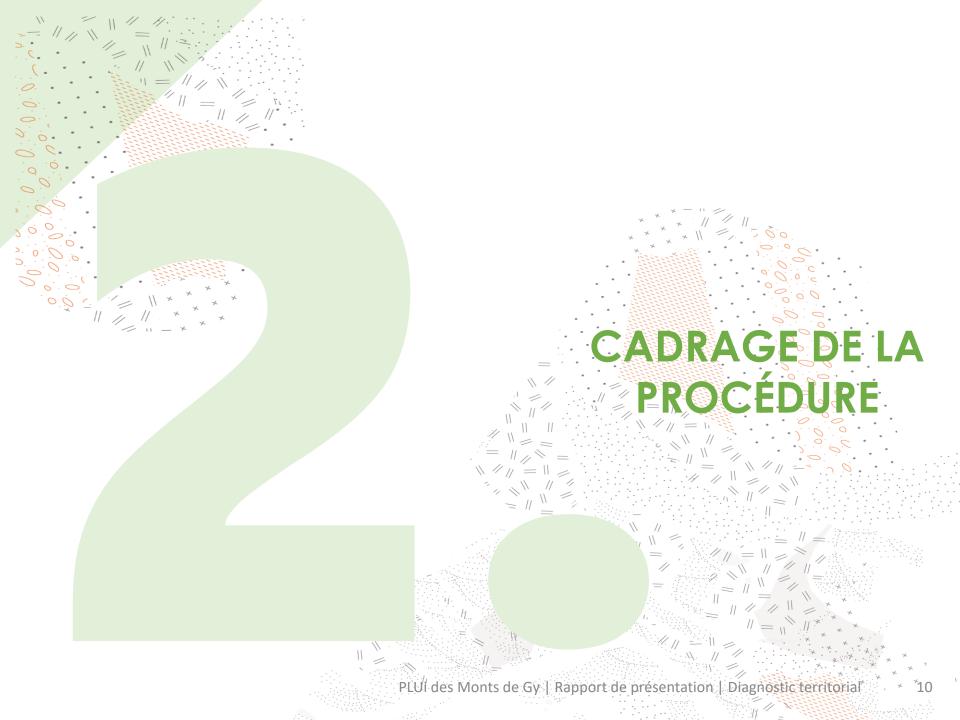
Documents du PLUi opposables aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, etc.)

Les pièces du PLUi-H

Le rapport de présentation

- La justification du projet porté et des dispositions réglementaires
- L'état des lieux du territoire permet d'identifier les tendances passées et de mettre en lumière les besoins en matière de logement, de mobilité, d'emploi, d'équipements (santé, aide à la personne, éducation, culture, sport, loisirs, etc.), de services, ou encore de commerce. Le diagnostic n'est pas exhaustif, il permet de dresser les principaux enjeux auxquels est confronté le territoire.
- L'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis, (renouvellement urbain, construction en dents creuses, création de logements par agrandissement des constructions existantes, division parcellaire, division d'un logement existant en plusieurs logements, etc.)

- L'analyse des capacités foncières permet de quantifier et caractériser les espaces consommés par le passé pour définir la stratégie de sobriété foncière du territoire.
- L'analyse des capacités de stationnement et de mutualisation de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos dans les parcs existants ouverts au public.
- Les indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés par le PLUi-H
- L'évaluation environnementale dont l'Etat Initial de l'Environnement
- Le diagnostic agricole, mis à jour par la chambre d'agriculture



Le SCoT du Pays Graylois

L'élaboration du SCoT Graylois est portée par le Pays Graylois.

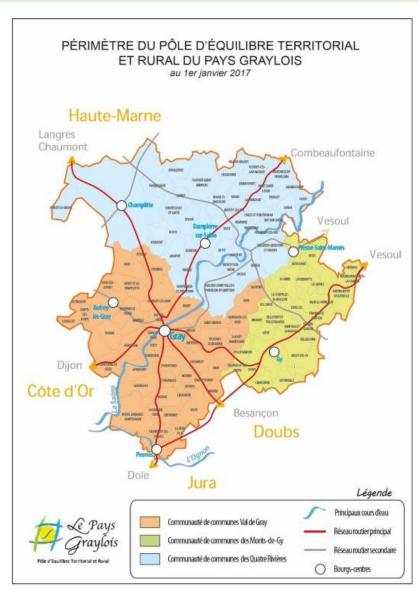
Le SCoT concerne 3 intercommunalités regroupant 114 communes :

- La Communauté de communes des 4 rivières,
- La Communauté de communes du Val de Gray,
- La Communauté de communes des Monts de Gy.

Il est élaboré à l'échelle du Pays Graylois. Il a été approuvé le 1^{er} décembre 2021 et rendu exécutoire en mars 2022.

Le projet politique (PADD) et les prescriptions (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCoT Graylois se structure en trois axes :

- Axe 1 L'attractivité du territoire à confirmer au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté
- Axe 2 L'équilibre urbain/rural en s'appuyant sur l'armature urbaine
- Axe 3 L'environnement et le cadre de vie préservés



Source: SCoT Graylois

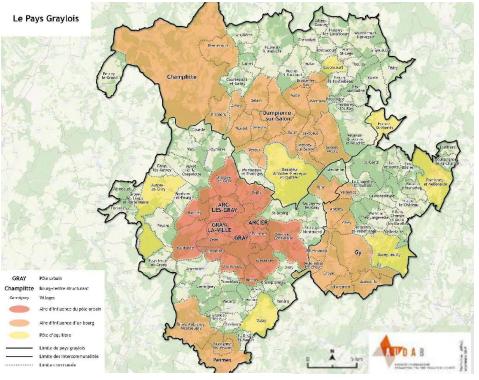
L'armature territoriale du SCoT Graylois

L'armature urbaine du Pays Graylois a été déclinée en quatre polarités afin de favoriser un véritable équilibre entre l'urbain et le rural :

- Un pôle urbain composé de quatre communes qui proposent l'ensemble des catégories de services,
- Quatre bourgs-centres structurants qui proposent une majorité des services de gamme intermédiaire et ils sont dans une moindre mesure des pôles d'emplois,
- Sept pôles d'équilibre qui proposent une offre importante et diversifiée de services de proximité,
- Les villages qui concentrent le reste des 99 communes situées en dehors des polarités définies précédemment et complètent l'armature urbaine.

Ainsi, l'armature urbaine du SCoT pour les Monts de Gy est la suivante :

- \hookrightarrow Gy est identifié comme un bourg-centre structurant,
- → Bucey-lès-Gy, Fresne-Saint-Mamès et Fretigney-et-Velloreille comme des pôles d'équilibre,
- → Angirey, Autoreille, Citey, Charcenne, Choye, Vellemoz, Velloreille-lès-Choye et Villefrancon, comme communes sous influence de Gy,
- → Les autres communes en tant que villages.



Source: SCoT Graylois

La révision du PLUi-H des Monts de Gy

La révision du PLUi-H des Monts de Gy a été engagée par délibération le 3 juillet 2023 afin de répondre à plusieurs objectifs :

L'intégration de l'objectif ZAN

Pour répondre à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050, la CC des Monts de Gy doit intégrer des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de réduction de l'artificialisation en deçà des objectifs de réduction fixés par le SCoT Graylois, au plus tard le 22 février 2028.

• Le bilan d'application du PLUi-H des Monts de Gy

Le PLUi-H étant approuvé en 2016, la CCMGy a procédé à l'analyse de l'application de son document (L153-28 du code de l'urbanisme dans la version antérieure à 2021). En parallèle, la CCMGy a mené le bilan du PLH au regard des trois orientations qui ont été définies dans l'orientation d'aménagement.

 La compatibilité du PLUi-H des Monts de Gy avec le SCoT Graylois

Approuvé le 1^{er} décembre 2021 et rendu exécutoire en mars 2022, le SCoT Graylois vient définir des objectifs spécifiques en matière d'habitat (territorialisation des logements, réduction de la vacance,...) notamment au regard de l'armature urbaine. Ainsi, le PLUi-H doit être mis en compatibilité avec le SCoT Graylois, analyse qui a été réalisée.

Ces évaluations ont permis d'identifier plusieurs objectifs à inscrire dans le cadre de la révision du PLUi-H.

Les objectifs de la révision :

- → Revoir l'ambition démographique et les objectifs de logements au regard des dernières tendances observées en lien avec le SCoT Graylois et la ressource en eau disponible sur le territoire,
- → Renforcer les différentes polarités sur le territoire en matière d'habitat et de développement économique,
- → Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour stabiliser la surface agricole utilisée,
- → Développer une stratégie foncière intercommunale pour répondre à l'objectif zéro artificialisation nette en travaillant en priorité sur :
 - o La remise sur le marché des logements vacants,
 - La mobilisation des dents creuses pour l'urbanisation future,
 - o La diminution des surfaces en extension à urbaniser.
- → Prévoir un phasage des zones d'activités et organiser le développement commercial au regard de l'armature urbaine,
- → Traduire plus finement la préservation et la restauration de la trame verte et bleue,
- → Intégrer et encourager le déploiement des dispositifs des énergies renouvelables le territoire.



Point méthodologie

· L'évolution démographique

L'analyse de l'évolution démographique menée ici s'appuie sur les données du recensement de la population de l'INSEE mené en 2020. La population municipale est ici retenue pour analyser l'évolution de la population.

Définition INSEE:

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, sans-abris recensées sur le territoire de la commune et résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

La donnée de chaque année est construite par l'INSEE sur la base d'un agrégat des données de 5 années.

La situation sanitaire liée au COVID19 a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y a depuis, et pendant les cinq années suivantes, un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement.

La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2009-2014-2020) doivent ici être analysées avec un pas de temps de six ans.

Ainsi par exemple, la donnée 2020 a été construite sur la base des données de 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

La taille des ménages

La taille des ménages (définition p.28) et son évolution sont fournis par l'INSEE. Il est par ailleurs possible de la calculer en appliquant la méthode suivante :

Calcul : Personnes/ménage = (population municipale de l'année X) / (Nombre de ménages de l'année X)

L'évolution démographique

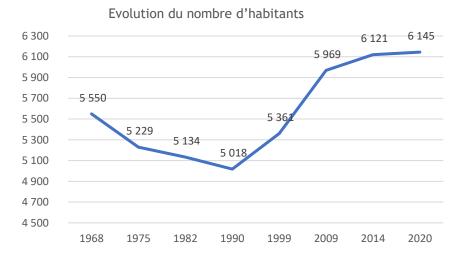
Une dynamique démographique qui se ralentit

Après une période de baisse de la population entre les années 1968 à 1990 engendrée par un mouvement migratoire vers les centres urbains, la CCMGy connaît une tendance inverse à partir des années 1990 jusqu'en 2009 pour laisser place au phénomène de périurbanisation.

Très rapide jusqu'aux années 2010, ce phénomène a fortement diminué depuis pour différentes raisons dont l'augmentation des coûts immobiliers, la disparition progressive des disponibilités foncières. Ce ralentissement s'explique aussi du fait des coûts de la mobilité.

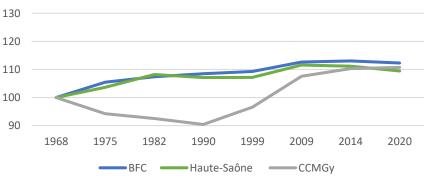
Ce ralentissement de la croissance démographique de la CCMGy s'inscrit dans un contexte global de perte d'attractivité des territoires du quart Nord-Est de la France.

Cette tendance est vouée à se ralentir dû au vieillissement de la population dans le département de la Haute-Saône d'ici 2050.



Source: INSEE rp2020

Evolution comparée en base 100 de la croissance démographique (Bourgogne-Franche-Comté, Haute-Saône, Monts de Gy)



Source: INSEE rp2020

L'évolution démographique

Un taux de croissance positif pour les ¾ des communes

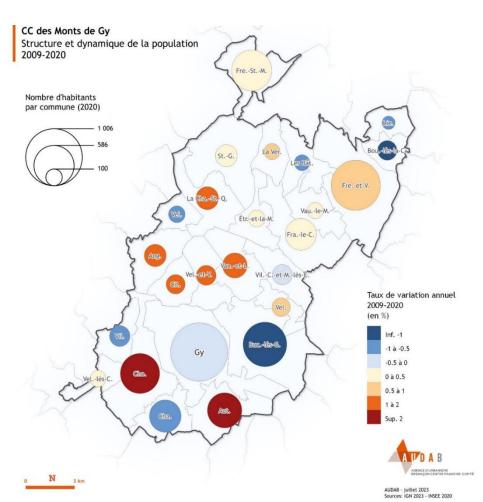
En 2020, la CC des Monts de Gy compte 6145 habitants, soit 176 de plus qu'en 2009 (5969 habitants).

Malgré un contexte départemental peu favorable au cours de la période 2009-2020, la plupart des communes de la CC des Monts de Gy connaissent un taux de croissance positif.

Gy, polarité principale, est restée dans une relative stabilité démographique avec un taux de croissance annuel légèrement négatif sur la période de 2009-2020. Selon le dernier recensement de la population fait sur la commune de Gy en 2023 par l'INSEE, le nombre d'habitants serait de 1050, soit en hausse par rapport à 2009 (1044 habitants).

Fretigney-et-Velloreille et Fresne-Saint-Mamès ont un taux de croissance positif. A l'inverse, Bucey-Lès-Gy a un taux de croissance négatif d'1%.

Quant aux villages, les 3/4 ont poursuit leur développement et ont gagné en population. Les communes d'Autoreille et de Choye connaissent le taux de croissance le plus élevé, qui est supérieur à 2% avec respectivement + de 72 habitants et + de 102 habitants.



L'évolution démographique

Un taux de croissance positif pour les ¾ des communes

Structure et dynamique démographique des Monts de Gy

Commune	Population municipale en 2009	Population municipale en 2020	Variation absolue de la population municipale entre 2009 et 2020	Taux d'évolution annuel moyen (%/an)
Angirey	132	148	16	1,05
Autoreille	293	365	72	2,02
Bourguignon-lès-la-Charité	149	114	-35	-2,40
Bucey-lès-Gy	655	586	-69	-1,01
Charcenne	345	309	-36	-1,00
Choye	373	475	102	2,22
Citey	95	111	16	1,43
Étrelles-et-la-Montbleuse	82	85	3	0,33
Frasne-le-Château	287	296	9	0,28
Fresne-Saint-Mamès	487	495	8	0,15
Fretigney-et-Velloreille	675	747	72	0,93
Gy	1044	1006	-38	-0,34
La Chapelle-Saint-Quillain	136	157	21	1,31
La Vernotte	73	78	5	0,60
Les Bâties	81	76	-5	-0,58
Lieffrans	57	53	-4	-0,66
Saint-Gand	142	146	4	0,25
Vantoux-et-Longevelle	157	186	29	1,55
Vaux-le-Moncelot	76	77	1	0,12
Velleclaire	93	102	9	0,84
Vellefrey-et-Vellefrange	104	118	14	1,15
Vellemoz	89	84	-5	-0,52
Velloreille-lès-Choye	80	80	0	0,00
Villefrancon	137	129	-8	-0,55
Villers-Chemin-et-Mont-lès- Étrelles	127	122	-5	-0,36
CCMGy	5969	6145	176	2,95

Source: INSEE rp2020

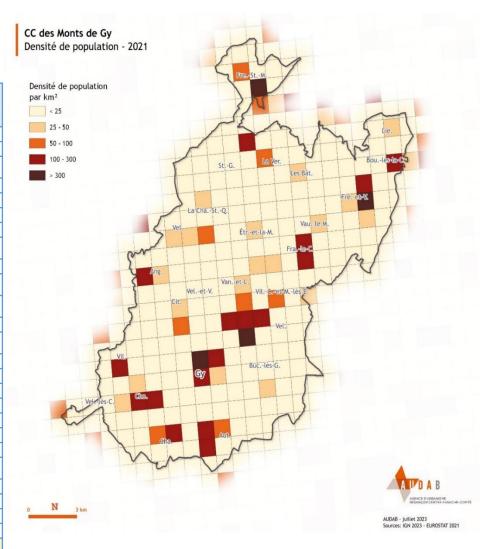
Les densités

Source: INSEE rp2020

Les densités de population

Au recensement de 2020, les communes de Gy, Bucey-Lès-Gy, Fretigney-et-Velloreille et Fresne-Saint-Mamès représentent 46% de la population totale de l'EPCI.

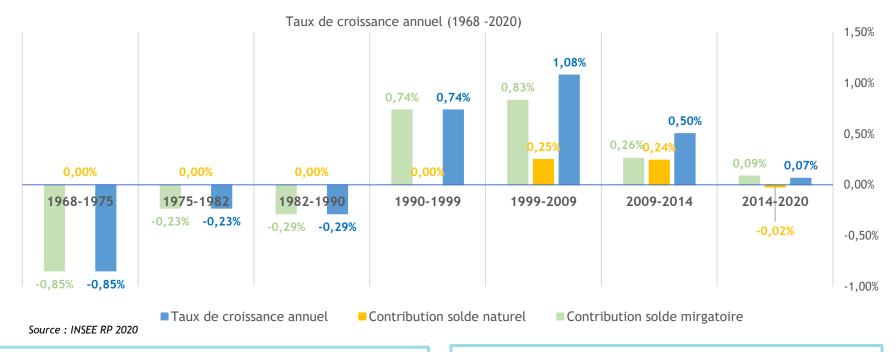
Commune	Population municipale en 2020	Part de la population communale en 2020
Angirey	148	2%
Autoreille	365	6%
Bourguignon-lès-la-Charité	114	2%
Bucey-lès-Gy	586	10%
Charcenne	309	5%
Choye	475	8%
Citey	111	2%
Étrelles-et-la-Montbleuse	85	1%
Frasne-le-Château	296	5%
Fresne-Saint-Mamès	495	8%
Fretigney-et-Velloreille	747	12%
Gy	1006	16%
La Chapelle-Saint-Quillain	157	3%
La Vernotte	78	1%
Les Bâties	76	1%
Lieffrans	53	1%
Saint-Gand	146	2%
Vantoux-et-Longevelle	186	3%
Vaux-le-Moncelot	77	1%
Velleclaire	102	2%
Vellefrey-et-Vellefrange	118	2%
Vellemoz	84	1%
Velloreille-lès-Choye	80	1%
Villefrancon	129	2%
Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles	122	2%
CCMGy	6145	100%



Solde migratoire et solde naturel

Une croissance démographique qui repose sur les migrations

La CC des Monts de Gy a gagné des habitants grâce notamment à un apport migratoire toujours supérieur au solde naturel. La période 1990-2000 a été la plus propice à la croissance démographique car elle a combiné l'apport de nouveaux arrivants à la fécondité des ménages installés durant la décennie précédente.



Définition INSEE:

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

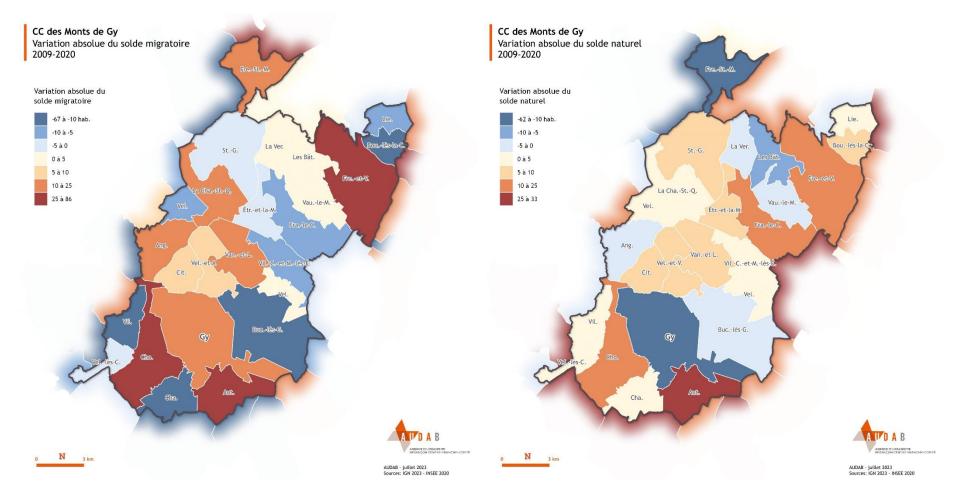
Définition INSEE:

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde migratoire et solde naturel

Une croissance démographique qui repose sur les migrations

Bien qu'ayant un solde migratoire positif, le trop faible nombre de naissances ne permet pas à la commune de Gy de générer une croissance démographique conséquente. Les communes qui cumulent croissance naturelle et croissance migratoire sont celles qui affichent les taux de croissance annuels les plus élevés.



Evolution de la structure par âge

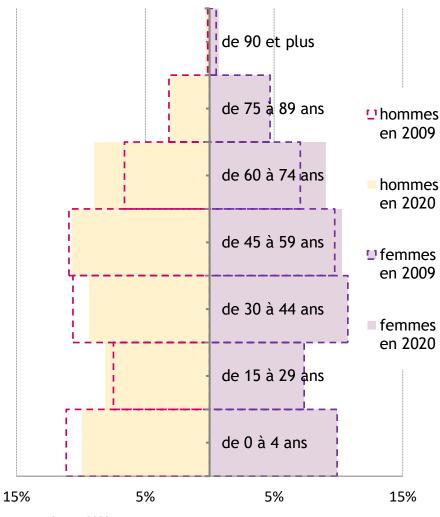
Le vieillissement de la population

La comparaison des pyramides des âges 2009 et 2020 montre une forte augmentation de la classe d'âge 60-74 ans et une diminution de la proportion de 0-14 ans.

Cette évolution illustre le phénomène du vieillissement de la population, constaté sur l'ensemble du territoire national.

	En 2009 (en %)		En 2020 (en %)	
	Hommes Femmes		Hommes	Femmes
0 à 14 ans	11	10	10	9
15 à 29 ans	7	7	8	6
30 à 44 ans	11	11	9	10
45 à 59 ans	11	10	11	10
60 à 74 ans	7	7	9	9
75 à 89 ans	3	5	3	4
90 ans et plus	0	1	0	1

Source: INSEE RP 2020



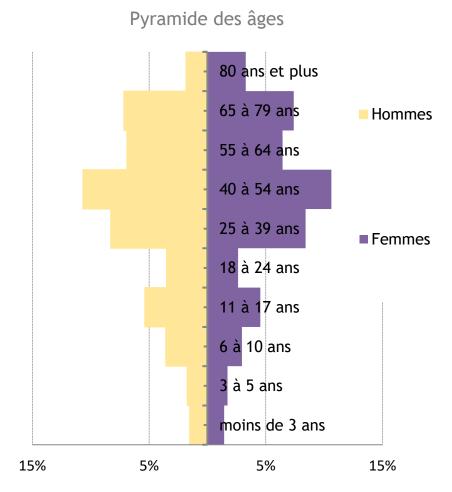
Evolution de la structure par âge

Une structure par âge déséquilibrée

La répartition par âge de la population des Monts de Gy montre un fort déséquilibre entre les générations (les plus de 25 ans et les moins de 25 ans).

La population de la CCMGy compte notamment peu d'enfants de moins de 5 ans. Ce nombre fait notamment écho a la baisse de la fécondité constatée en France depuis 2015.

CCMGy	Hommes	Femmes
Moins de 3 ans	1,5%	1,4%
3 à 5 ans	1,7%	1,7%
6 à 10 ans	3,6%	3,0%
11 à 17 ans	5,4%	4,5%
18 à 24 ans	3,5%	2,6%
25 à 39 ans	8,3%	8,4%
40 à 54 ans	10,7%	10,6%
55 à 64 ans	6,9%	6,4%
65 à 79 ans	7,2%	7,4%
80 ans et plus	1,8%	3,3%



Source : INSEE RP 2020
Source : INSEE RP 2020

29% de la population

Les ménages : structures et dynamiques

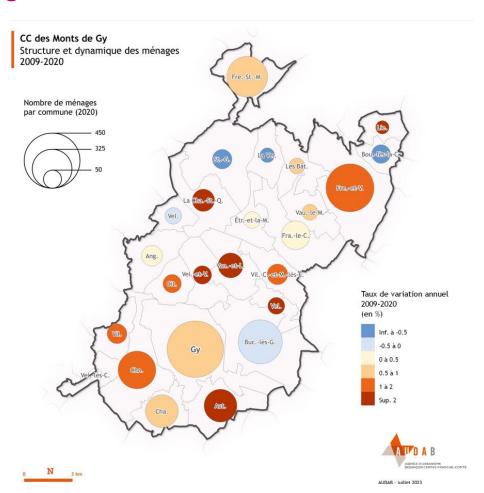
Une légère augmentation des ménages

Au recensement 2020, les Monts de Gy comptent environ 2700 ménages soit plus de 200 ménages supplémentaires depuis 2009.

L'ensemble des polarités ont vu leur nombre de ménages augmenter sauf Bucey-Lès-Gy. Les villages présentent également une certaine stabilité. C'est à Fretigney-et-Velloreille, Gy, Choye et Autoreille que le nombre de ménages a le plus augmenté entre 2009 et 2020. A l'inverse, c'est à Saint-Gand, La Vernotte et à Bourguignon-Lès-La-Charité que le nombre de ménages a diminué entre 2009 et 2020.

Définition INSEE:

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.



Les ménages : structures et dynamiques

Une légère augmentation des ménages

Structure et dynamique des ménages des Monts de Gy

	2009	2020	Variation absolue entre 2009 et 2020
Angirey	60	60	0
Autoreille	120	152	32
Bourguignon-lès-la-Charité	53	49	-4
Bucey-lès-Gy	273	273	0
Charcenne	138	150	12
Choye	169	200	32
Citey	38	47	9
Étrelles-et-la-Montbleuse	37	38	1
Frasne-le-Château	112	115	3
Fresne-Saint-Mamès	216	234	17
Fretigney-et-Velloreille	282	325	43
Gy	418	450	31
La Chapelle-Saint-Quillain	52	70	18
La Vernotte	32	30	-2
Les Bâties	33	35	2
Lieffrans	19	25	6
Saint-Gand	57	53	-4
Vantoux-et-Longevelle	62	87	25
Vaux-le-Moncelot	32	35	3
Velleclaire	32	40	8
Vellefrey-et-Vellefrange	36	47	12
Vellemoz	40	39	-1
Velloreille-lès-Choye	32	25	-7
Villefrancon	48	55	7
Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles	53	60	7
CCMGy	2444	2695	251

Source: INSEE rp2020

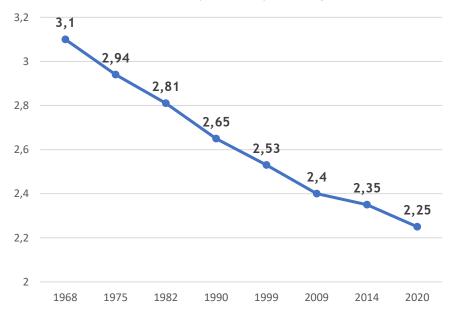
La décohabitation des ménages

Des ménages de plus en plus petits

En terme d'évolution de la taille des ménages, la CCMGy n'échappe pas à la tendance nationale et européenne, qui voit le nombre de personnes par ménage diminuer au fur et à mesure des années.

Cette évolution se manifeste principalement par l'augmentation rapide de la part des ménages d'une seule personne qui représentent désormais plus du tiers de l'ensemble des ménages.

Nombre de personnes par ménage



Définition INSEE:

Taille du ménage (nombre de personnes du logement) est égale au nombre de personnes qui le composent, c'est-à-dire au nombre d'occupants de la résidence principale. Les ménages peuvent être répartis selon leur taille (exprimée en nombres entiers). Peut être calculée une taille moyenne des ménages (exprimée avec une décimale) pour un groupe de ménages, par exemple ceux d'une zone géographique.

Remarque(s): Les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et les conjoints ayant un autre domicile pour des raisons professionnelles sont intégrés au ménage.

Ce phénomène s'explique par l'évolution du parcours de vie des habitants du territoire, et notamment une part plus importante de décohabitation (séparation, divorce), l'arrivée plus tardive du premier enfant, ou encore une réduction du nombre d'enfants par ménage.

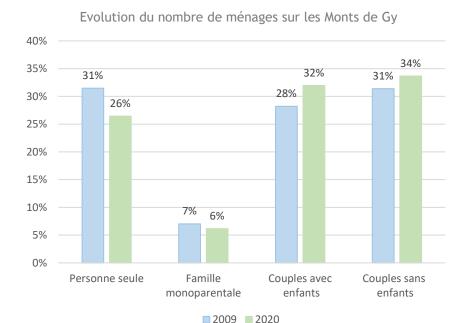
La composition des ménages

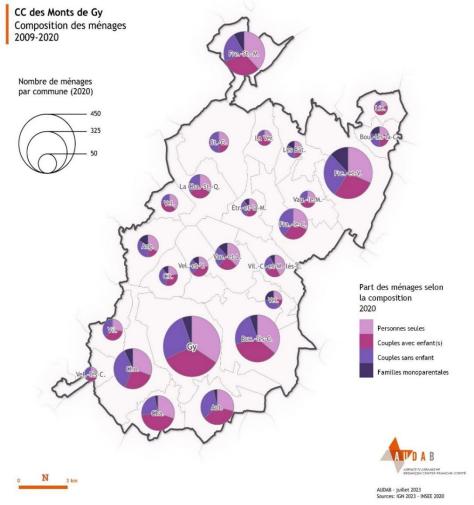
Une forte proportion de ménages d'une ou deux personnes

La composition familiale de ménages est stable d'une commune à l'autre. 60% des ménages sont composés d'une personne ou deux sur les Monts de Gy :

- 26% de ménage de personne seule
- 34% de couples sans enfant

Toutefois, entre 2009 et 2020 la part de couples avec ou sans enfants a augmenté alors que la proportion de personnes seules a diminué.





La composition des ménages

Caractéristiques des ménages d'une ou deux personnes

Les ménages constitués d'une personne seule représentent plus d'un tiers des habitants de la CCMGy.

51% des personnes âgées de plus de 80 ans ou plus habitent seules en 2020.

Cette proportion est de 10,9% pour les 20-24 ans. La proportion des personnes seules est en légère augmentation dans les tranches d'âge supérieures à 25 ans.

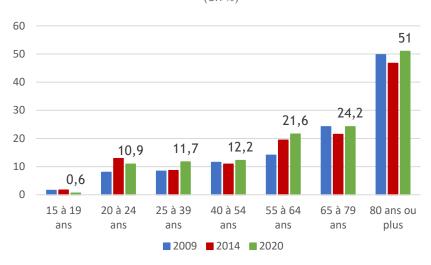
La majorité des personnes âgées de 25 à 79 ans déclare vivre en couple : 76,8% pour les 25 à 39 ans et 76,4% pour les 40 à 54 ans, classes d'âges les moins solitaires.

Les ménages d'une seule personne représentent 18% des ménages du bourg principal, Gy.

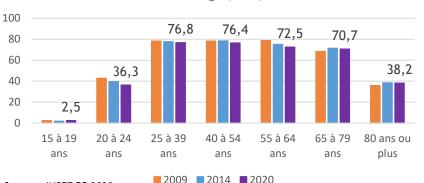
Polarités	Part de personnes vivant seules en 2020 (en %)
Gy	18
Bucey-lès-Gy	11
Fretigney-et-Velloreille	12
Fresne-Saint-Mamès	10

Source: INSEE RP 2020

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge (en %)



Personnes de 15 ans ou plus se déclarant vivre en couple selon l'âge (en %)



Les familles

Une part importante de ménages sans enfant

La moitié des ménages constitués en familles sont sans enfant. Les familles comptant un ou deux enfants représentent respectivement 17% et 22% des ménages des Monts de Gy.

Les familles comptant plus de 2 enfants sont plus rares, notamment les familles de 4 enfants et plus qui ne représentent que 1% des ménages.

Ménages selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans					
	2009 2014 2020				
Ensemble	1 766	1 791	2 695		
Aucun enfant	918	918	954		
1 enfant	326	306	307		
2 enfants	363	400	400		
3 enfants	132	137	120		
4 enfants ou plus	27	30	19		

Source: INSEE RP 2020

Définition INSEE:

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

50

40

30

10

Aucun enfant 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants ou plus



53% des familles sans enfant39% de familles avec 1 à 2 enfants7,8% de familles nombreuses (3 enfants et +)

source : INSEE RP 2020 ■ 2009 ■ 2014 ■ 2020

Les migrations résidentielles internes

Une migration résidentielle peu développée

Les mouvements entre communes au sein de de la CC des Monts de Gy ont concerné 134 personnes au cours de l'année 2019.

Par exemple, 22 personnes ont quitté Charcenne pour s'installer à Autoreille.

Commune de résidence	Principales migrations entre commune au cours de l'année 2019	Commune d'origine
Autoreille	22	Charcenne
Choye	16	Gy
Charcenne	15	Autoreille
Velleclaire	15	Saint-Gand
Gy	15	Choye
Saint-Gand	11	Fretigney-et-Velloreille
Bucey-lès-Gy	6	Choye
La Chapelle-Saint-Quillain	5	Choye
La Chapelle-Saint-Quillain	5	Citey
Gy	5	Frasne-le-Château
Gy	5	Lieffrans
Vantoux-et-Longevelle	5	Gy
Vaux-le-Moncelot	5	Fretigney-et-Velloreille
Villers-Chemin-et-Mont-lès- Étrelles	5	Étrelles-et-la-Montbleuse

Les migrations résidentielles externes

Une migration de territoires proches

Les nouveaux arrivants au cours de l'année 2019 sont originaires des territoires proches, essentiellement de Grand Besançon Métropole (94 nouveaux arrivants).

EPCI de résidence	Principales migrations entre intercommunalités au cours de l'année 2019	EPCI de résidence antérieure
	94	CU du Grand Besançon Métropole
	61	CC du Val Marnaysien
	40	CC Val de Gray
	23	CC des Combes
	16	CC du Doubs Baumois
	16	CA de Vesoul
CC des Monts de Gy	10	CC des Quatre Rivières
Works ac dy	10	CC du Pays Riolais
	5	CC des Portes du Luxembourg
	5	CC du Val de Morteau
	5	CC du Pays Bellegardien (CCPB)
	5	CC des Deux Vallées Vertes
	5	CC du Pays de Luxeuil

Source: INSEE

La population : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Un phénomène de périurbanisation qui se ralentit au regard des données démographiques sur la période 2009-2020 et confirmé sur la période 2014-2020 mais le Grand Besançon Métropole reste l'EPCI avec lequel les migrations résidentielles s'exercent vers la CC des Monts de Gy.
- Une croissance démographique stable à Gy, et positive dans seulement deux polarités (Fretigneyet-Velloreille et Fresne-Saint-Mamès). Certains villages ont connu une croissance démographique particulièrement forte au cours des dix dernières années (+2%/an pour Autoreille et Choye, +1%/an pour Angirey, La-Chapelle-Saint-Quillain et Citey).
- Les plus de 65 ans représentent environ 20% de la population du territoire.
- Environ 60% ménages est composé d'une personne seule ou d'un couple sans enfant. 18% des ménages à Gy sont constitués d'une personne seule.
- 1 personne sur 2 de 80 ans et plus vit seule.

Les principaux enjeux:

- → Une croissance démographique stable, mais qui risque de décliner au regard des projections départementales à prendre en compte dans les besoins en logements pour les 15 années à venir
- → Une dynamique démographique à rééquilibrer entre les polarités et les villages
- → Une diminution de la taille des logements à prendre en compte pour les productions de logements futurs (petits logements, logements locatifs) notamment sur les polarités de la CC des Monts de Gy où il y a une plus forte proportion de ménages de 1 personne
- → Une part de plus en plus importante de personnes âgées nécessitant d'adapter le parc de logements au vieillissement de la population

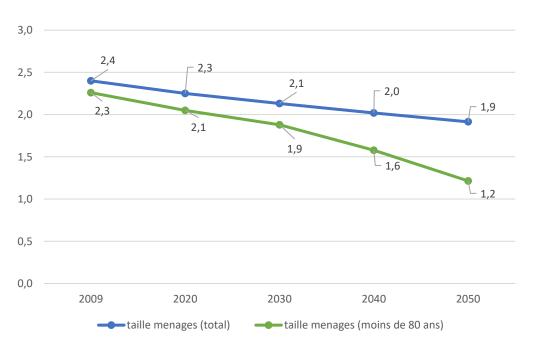
Projection de l'évolution de la taille des ménages (horizon 2050)

La projection de la taille des ménages à l'horizon 2050 est basée sur le taux d'évolution annuel constaté au cours de la période 2009-2020 . Entre ces deux années la taille des ménages a diminué de -0,54%/an. Pour les ménages dont la personne de référence est de moins de 80 ans, cette diminution est de -0,87%/an. Projetés à l'horizon 2050, ces taux d'évolution conduiraient à une taille globale des

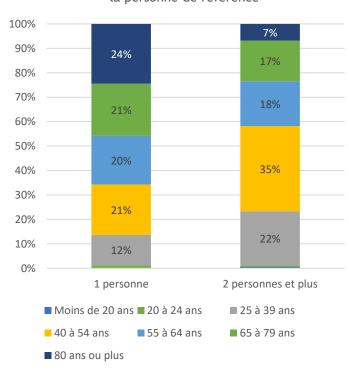
ménages de 1,9 personnes et de 1,2 personnes pour les ménages de moins de 80 ans.

La répartition des ménages par taille et âge de la personne de référence montre que les octogénaires représentent un quart des ménages de 1 personne et 7% des ménages de 2 personnes et plus.

Projection de l'évolution de la taille des ménages



Répartition des ménages par taille et âge de la personne de référence



Evolution du nombre de ménages et besoins en logements

Une part importante de ménages sans enfant

La projection du nombre de ménages en 2040 est calculée à partir du taux de croissance constaté entre les recensements 2009-2020.

Nombre de ménages en 2009	Nombre de ménages en 2014	Nombre de ménages en 2020	Taux de croissance 2009- 2020*	Taux de croissance2014- 2020**
2444	2568	2 695	0,89%	0,81%
		nombre ménages projeté en 2040 (hypothèse haute*)	nombre ménages projeté en 2040 (hypothèse basse**)	
			3 218	3 165

La présence d'un ménage nécessite l'existence d'un logement, la prévision de besoin en logements est donc égale en théorie à la prévision du nombre de ménages existants.

Avec une prévision d'environ 3200 ménages en 2040, la CC des Monts de Gy doit faire produire entre 470 logements (hypothèse basse) et 520 logements (hypothèse haute) d'ici 2040 pour répondre au desserrement des ménages et à l'accueil de nouveaux ménages.



Les logements

Structure et dynamiques des logements

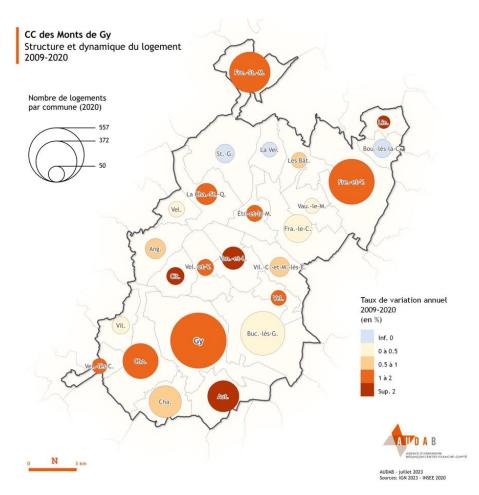
En 2020, 3 253 logements sont recensés sur la CCMGy. Plus d'un tiers des logements sont localisés dans les polarités : Gy, Bucey-Lès-Gy, Fretigney-et-Velloreille, Fresne-Saint-Mamès.

Sur les 351 nouveaux logements entre 2009 et 2020, environ 17% des logements ont été produits à Gy, 11% à Fretigney et Bucey-Lès-Gy et 10% à Fresne.

Par ailleurs, au moins 11% ont été produits sur les communes d'Autoreille et de Choye.

Evolution du nombre de logements entre 2009 et 2020

		Nombre de logements en 2009	Nombre de logements en 2020	Variation absolue entre 2009 et 2020
Bourg principale	Gy	499	557	58
Bucey-Lès-Gy Fresne-Saint- Mamès secondaires Fretigney-et- Velloreille	331	347	16	
		258	298	40
		328	372	44
	Totalité polarités	1417	1575	158
Vi	llages	1485	1678	193
ССМСу		2902	3253	351



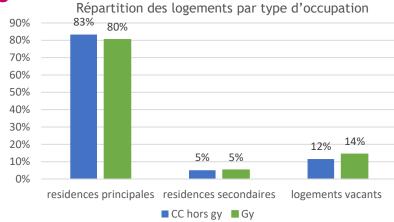
Les logements

Structure et dynamiques des logements

80% des logements de la CCMGy sont des résidences principales, soit une proportion quasiment identique à la moyenne départementale.

Choye et Autoreille sont les communes qui ont vu leur part de résidence principale la plus importante entre 2009 et 2020.

La proportion des logements vacants a augmenté de 2 points à l'échelle de la communauté de communes. Les résidences secondaires sont de 5%. Gy a la plus grand part de logements vacants sur la CCMGy avec un taux de 18%.



Source: INSEE RP 2020

		Résidences principales en 2009 (en %)	Résidences secondaires en 2009 (en %)	Logements vacants en 2009 (en %)	Résidences principales en 2020 (en %)	Résidences secondaires en 2020 (en %)	Logements vacants en 2020 (en %)
Bourg principal	Gy	17,2	19,7	14,1	16,6	20,3	18,2
	Bucey-lès-Gy	11,2	13,5	11,1	10,4	12,5	11,6
Bourg secondaires	Fresne-Saint- Mamès	8,8	11,8	6,6	8,8	11,6	9,5
	Fretigney-et- Velloreille	11,5	8,5	12,3	12,1	8,1	8,1
Villages		51,3	46,4	56,0	52,1	47,6	52,6

Source: INSEE RP 2020

Les résidences principales

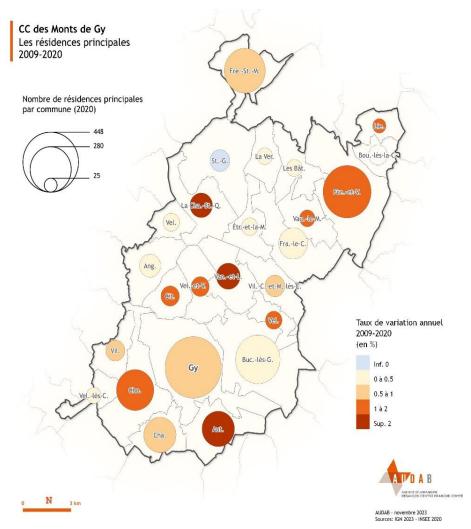
Une dynamique résidentielle dans les villages

La diminution de la taille des ménages et l'accueil de nouveaux habitants engendrent une augmentation de la demande des résidences principales sur le territoire de la CCMGy.

Entre 2009 et 2020, 247 résidences principales ont été produites dont 98 dans les polarités et 149 dans les villages.

60% des résidences principales supplémentaires ont été construits dans les villages et 40% dans les polarités.

		Résidences principales en 2009	Résidences principales en 2020	Variation absolue entre 2009 et 2020
Bourg principal	Gy	421	448	27
	Bucey-Lès-Gy	275	280	5
Bourg secondaires	Fresne-Saint- Mamès	215	237	22
	Fretigney-et- Velloreille	283	327	44
Total dans les polarités		1194	1292	98
	Autoreille	119	150	31
Villages	Choye	166	199	33
	Vantoux- Longevelle	62	81	19
	La Chapelle- Saint-Quillain	56	72	16
Total dans les villages		1257	1408	151



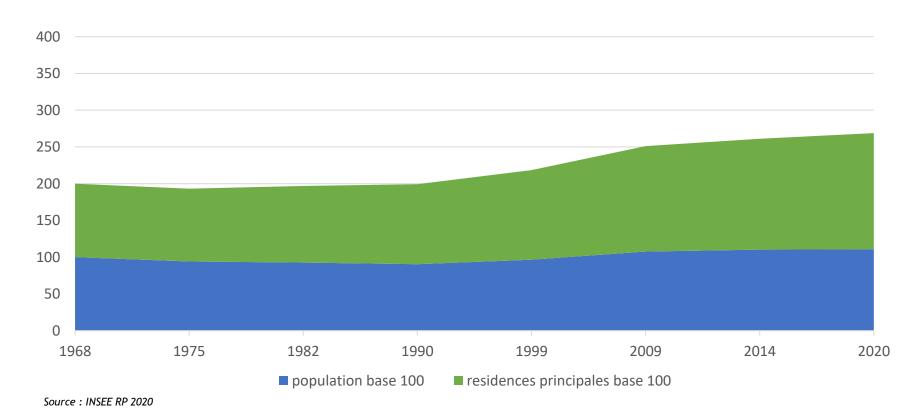
Source: INSEE RP 2020

Les résidences principales

Un lien de corrélation étroit entre la production de logements et la taille des ménages

Le nombre de résidences principales a augmenté à un rythme plus élevé que la population favorisé par la diminution de la taille moyenne des ménages (2,25 en 2020 contre 2,53 en 1999 et 2,94 en 1975)

Evolution comparée du nombre de résidences principales et de la population (base 100)

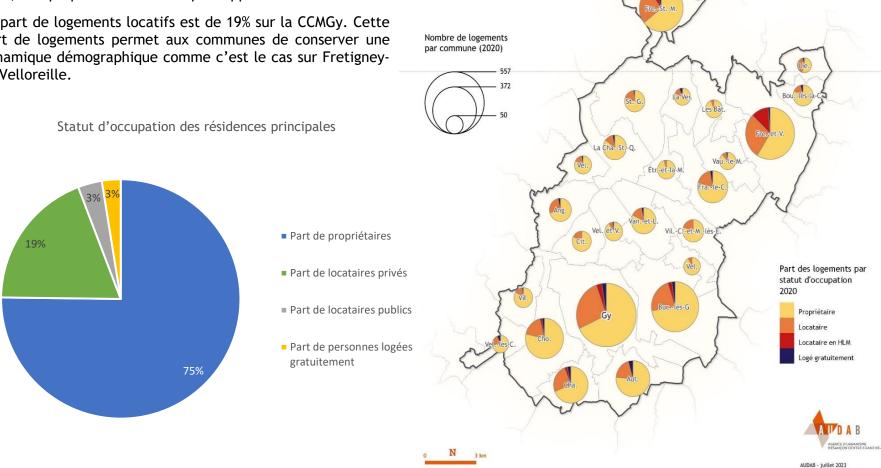


Les résidences principales

Un parc de logement essentiellement composé de propriétairesoccupants

La part de propriétaires de leur logement s'élève à 75% en 2020, une proportion en hausse par rapport à 2009.

La part de logements locatifs est de 19% sur la CCMGy. Cette part de logements permet aux communes de conserver une dynamique démographique comme c'est le cas sur Fretigneyet-Velloreille.



CC des Monts de Gy

2020

Statut d'occupation des logements

Source: INSFF RP 2020

Sources: IGN 2023 - INSEE 2020

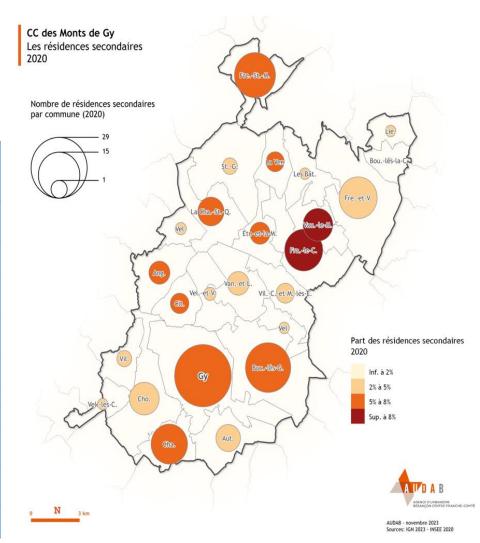
Les résidences secondaires

Une diminution des résidences secondaires

La CCMGy connaît une diminution du nombre total de résidences secondaires sur son territoire. En 2020, la CCMGy compte 160 résidences secondaires contre 194 en 2009.

L'ensemble des communes de la CCMGy a vu leur part de résidences secondaires diminué.

		Résidences secondaires en 2009	Résidences secondaires en 2020	Variation absolue entre 2009 et 2020
Bourg principale	Gy	27	29	2
	Bucey-lès-Gy	22	18	-3
Bourg secondaires	Fresne-Saint- Mamès	13	15	2
	Fretigney-et- Velloreille	24	13	-11
Total dans les polarités		86	75	-11
	Autoreille	6	5	-1
	Choye	12	8	-5
Villages	La-Chapelle- Saint-Quillain	9	6	-3
	Frasne-le- Château	17	13	-4
Total dans les villages		118	84	-34



Le logement vacant

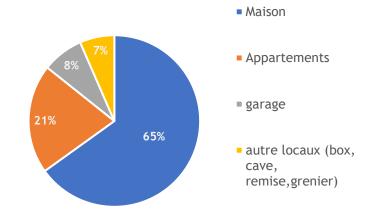
Une vacance importante

Une part de logements vacants est indispensable pour assurer la fluidité du marché immobilier. Un taux situé entre 6 et 7% du parc permet d'assurer cette fluidité.

La CCMGy affiche un taux de vacance de 12,9% en 2021, soit une augmentation de 0,9 point en 1 an.

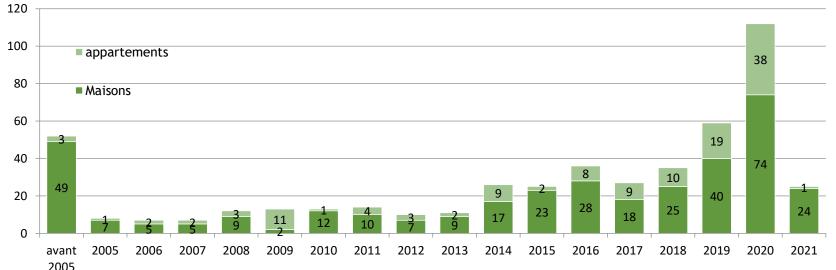
86% de la vacance représente des logements. Le reste correspond à des garages. La vacance est plus élevée pour les maisons individuelles (65%).

Répartition des logements vacants par type de bien



Source: INSEE RP 2020





Source: Lovac, DGFiP, 2021

Le logement vacant

Une vacance importante

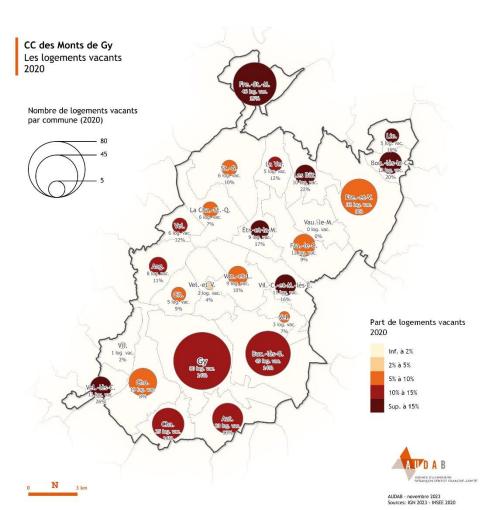
Au moins 244 logements (appartements et maisons) sont vacants depuis plus de 2 ans.

Au moins 111 logements (appartements et maisons) sont vacants depuis plus de 10 ans.

Pour les principales polarités du territoire, Gy, Bucey-Lès-Gy et Fresne-Saint-Mamès ont un taux de vacance à environ 14%. A l'inverse, Fretigney-et-Velloreille a un taux de vacance plus faible qui est de 9%.

Le taux de vacance le plus élevé est sur les communes de Velloreille-Lès-Choye (26%) et des Bâties (22%).

Les propriétaires de logements vacants sont principalement des personnes physiques qui représentent 75 % des propriétaires des logements du parc privé. Les logements du parc public (commune, organisme de logement social, structure sociale et département) représentent environ 13% de l'ensemble du parc vacant.



La taille des logements

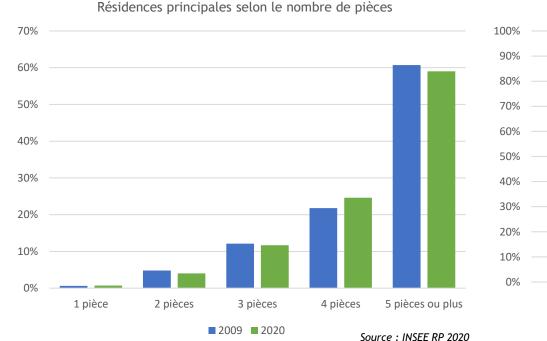
Une taille de logements en inadéquation avec la taille des ménages

Les résidences principales de la CCMGy se caractérisent par une forte proportion de grands logements. En 2020, 59% des résidences principales comportaient 5 pièces ou plus.

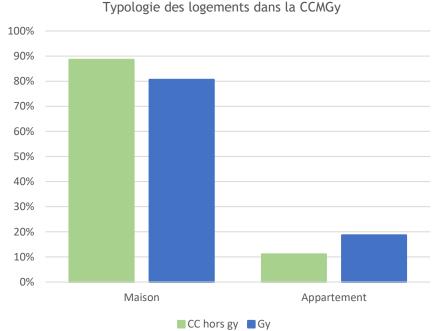
La part des T4 et des T5 ou plus représente 84% du parc immobilier total (hors résidences secondaires et logements vacants). Les maisons sont prédominantes au sein des communes des Monts de Gy.



84 % de grands logements (4 pièces et +)16 % de petits logements (1 à 3 pièces)



Source: INSEE RP 2020



PLUi des Monts de Gy | Rapport de présentation | Diagnostic territorial

Logements collectifs et individuels

Des logements collectifs principalement dans les polarités

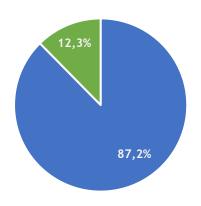
Les logements collectifs (y compris intermédiaires) représentent 12% du parc de logements en 2019.

Les polarités représentent plus de 69% du parc collectif sur la CCMGy.

La part de logements collectifs est particulièrement basse dans les villages comme c'est le cas à Velleclaire et La Vernotte.

A l'inverse, certains villages ont également une part forte de logements collectifs comme c'est le cas à Angirey (11%), Frasne-le-Château (12%), Lieffrans (16%), Saint-Gand (13%) et Villefrancon (11%).

Répartition entre logements collectifs et intermédiaires et logements individuels en 2019



Logements individuels

Source: INSFF RP 2020

■ Logements collectifs et intermédiaires

	Logements individuels (en %)	Logements collectifs ou intermédiaires (en %)
Angirey	89%	11%
Autoreille	93%	7%
Bourguignon-lès-la-Charité	97%	3%
Bucey-lès-Gy	89%	11%
Charcenne	93%	6 %
Choye	92%	8%
Citey	91%	9 %
Étrelles-et-la-Montbleuse	98%	2%
Frasne-le-Château	88%	12%
Fresne-Saint-Mamès	85%	15%
Fretigney-et-Velloreille	75%	24%
Gy	81%	19%
La Chapelle-Saint-Quillain	93%	6%
La Vernotte	93%	2%
Les Bâties	98%	2%
Lieffrans	84%	16%
Saint-Gand	85%	13%
Vantoux-et-Longevelle	96%	4%
Vaux-le-Moncelot	95%	5%
Velleclaire	98%	2%
Vellefrey-et-Vellefrange	94%	6%
Vellemoz	95%	5%
Velloreille-lès-Choye	83%	17%
Villefrancon	89%	11%
Villers-Chemin-et-Mont-lès- Étrelles	91%	6%

Le parc conventionné

Des petits logements plus représentés

La CCMGy compte 106 logements sociaux, soit 3% du parc de logements du territoire. Plus de 63% des logements sociaux sont des logements collectifs.

Plus de la moitié des logements sont des petits logements (1 à 3 pièces). Les grands logements représentent moins de 1% du parc social.

53% des logements ont été construits avant 1989.

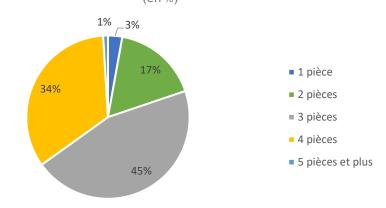
Les demandes en logement social (données Habitat 70 - fin juin 2024) s'opèrent essentiellement sur les communes de Gy (37) et Fretigney-et-Velloreille (27) puis Bucey-lès-Gy (23) et Fresne-St-Mamès (10) puis au sein des communes sous influence de Gy comme Choye (4) ou Charcenne (8). Très peu sont satisfaites : 1 à Choye, 1 à Fresne-St-Mamès et 2 à Fretigney-et-Velloreille. Les demandes en logement social concernent essentiellement du T2 et du T3.

Les opérations d'habitat social sont en moyenne de 8 logements pour Habitat 70 avec la possibilité de créer des opérations de 4 logements au sein des villages. La CCMGy est un territoire voué à se développer en matière de logement social du fait de la proximité du pôle d'emplois bisontins.

	Nombre de logements sociaux	Loués	Durée de la vacance (en mois)
Charcenne	4	4	0
Choye	4	4	0
Bucey-Lès-Gy	12	12	0
Fresne-Saint- Mamès	18	12	6
Fretigney-et- Velloreille	49	46	3
Gy	19	19	0

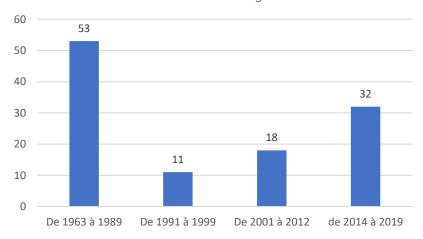
Source: RPLS 2022

Nombre de pièces des logements sociaux (en %)



Source: RPLS 2022

Période de construction de logements sociaux



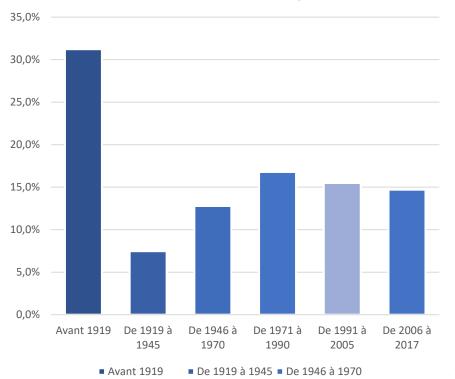
Source: RPLS 2022

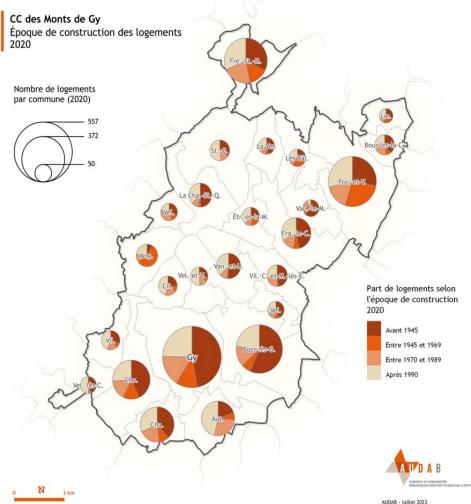
L'ancienneté du parc de logements

Un parc de logement vieillissant soumis aux enjeux de rénovation énergétique et de préservation du patrimoine

Plus de la moitié des logements ont été construits avant les années 1970, avec un enjeu de rénovation énergétique fort. Les communes de Gy, Bucey-lès-Gy, Choye, Frasne-le-Château, La-Chapelle-Saint-Quillain, Villers-Chemin-et-Mont-lès-Etrelles ont un parc de logement dont au moins 50% ont été construits avant 1945 avec un enjeu patrimonial fort.







■ De 1971 à 1990 ■ De 1991 à 2005 ■ De 2006 à 2017 Source : INSEE RP 2020

L'ancienneté du parc de logements

Un parc de logement vieillissant soumis aux enjeux de rénovation énergétique et de préservation du patrimoine

Entre 2016 et 2021, il y a eu 15 cas signalés de logements indignes dont 2 à Gy, 4 au sein des bourgs secondaires et 9 dans les villages. 2016 et 2017 sont les années où il y a le plus de cas signalés (respectivement 4 et 6). Seulement 2 logements signalés ont fait l'objet d'aides entre 2017 et 2021, à Autoreille et Choye.

Selon les données de la DDT70 et des communes des Monts de Gy, 6 arrêtés de péril ont été signalés par les communes dont 1 à Gy, 2 à Fretigney-et-Velloreille et 1 à La Vernotte, 1 à Choye et 1 à Citey.

Entre 2017 et 2021, 62 dossiers (source : SOLIHA 70) ont été déposés pour des travaux pour améliorer la performance énergétique de logements détenus par des propriétaires occupants : 6 sur la commune de Gy, 12 dans les bourgs secondaires et 44 logements dans les villages. La rénovation thermique de ces logements s'inscrit dans le programme national « MaPrimRénov' » et « MaPrimeRenov'Sérénité ».

Toutefois, seulement 6 logements (source : DDT 70) ont été rénovés par des propriétaires bailleurs soit un rythme d'1 logement par an contre un objectif de 2 à 3 logements par an.

Entre 2017 et 2021, 44 opérations façades (façades visibles depuis la rue) ont été financées par la communauté de communes des Monts de Gy et le département de Haute-Saône. Seuls les bâtiments des communes ayant une AVAP/SPR (Gy, Bucey-lès-Gy) ou se situant dans la zone de 500m autour d'un bâtiment historique (Charcenne, Frasne-le-Château, Fresne-St-Mamès, Fretigney-et-Velloreille, Villefrancon) sont concernés.

Sur les 44 opérations façades, 18 ont été financées dans la commune de Gy et 11 opérations façades à Bucey-lès-Gy dont

8 en 2021.

Source : bulletin communautaire - été 2022

La production de logements neufs

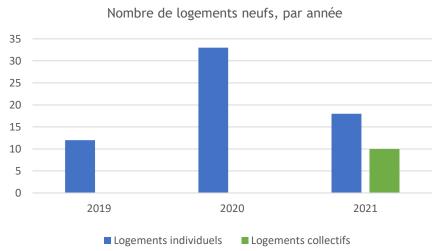
Une part de production élevée pour les maisons individuelles

Les données Sitadel recensent les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

98 logements ont été commencés pour la période 2015-2021. Le rythme annuel est d'environ 20 logements commencés par an.

L'essentiel des logements commencés s'est réalisé à Autoreille (25 sur 98 soit 25%), à Fretigney-et-Velloreille (17 sur 98 soit 17%), à Choye (8 logements soit 8%) et à Gy (8 logements soit 8%).

Les logements commencés dans les polarités représentent 36%. Quant aux villages, 64 logements ont été commencés sur 98 soit 64% des logements.



Source: Dreal Sitadel 2022

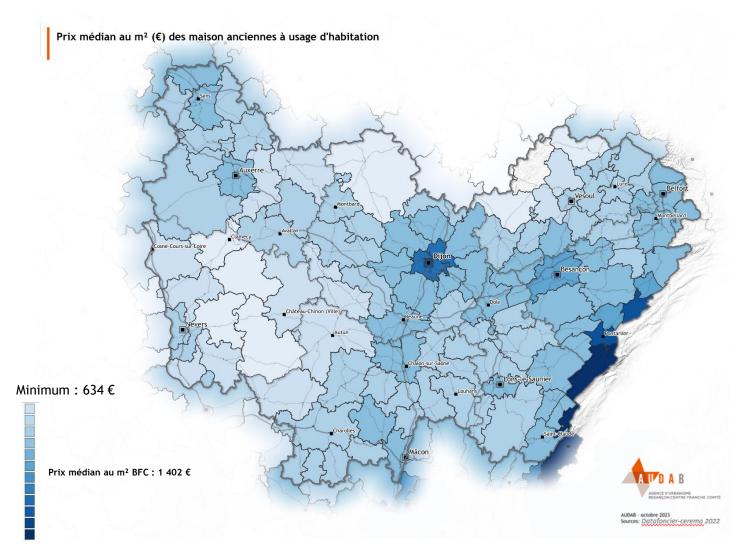
Nom de commune	Nombre de logements commencés entre 2015- 2020	Surface créée totale des logements
Angirey	1	197
Autoreille	25	2967
Bâties (Les)	0	0
Bourguignon-lès-la-Charité	1	144
Bucey-lès-Gy	5	785
Chapelle-Saint-Quillain	2	282
Charcenne	2	222
Choye	8	730
Citey	2	156
Étrelles-et-la-Montbleuse	2	239
Frasne-le-Château	1	140
Fresne-Saint-Mamès	4	535
Fretigney-et-Velloreille	17	1835
Gy	8	836
Lieffrans	3	317
Saint Gand	0	0
Vantoux-et-Longevelle	4	433
Vaux-le-Montcelot	0	0
Velleclaire	2	281
Vellefrey-et-Vellefrange	3	438
Vellemoz	2	263
Velloreille-lès-Choye	1	84
Vernotte	0	0
Villefrancon	2	320
Villers-Chemin-et-Mont-lès- Étrelles	3	588
CC des Monts de Gy	98	11792

Prix à la vente des maisons

Une part de production élevée pour les maisons individuelles

Le territoire des Monts de Gy a la particularité d'afficher les prix immobiliers à la vente qui est de 1109€ du m², en deçà de la moyenne régionale BFC (1402 € du m²).

Pour les maisons anciennes (ayant déjà eu un ou plusieurs propriétaires au moment de la dernière mutation) le prix médian se situe autour de 1 402 € du m² en BFC.



Les gens du voyage

La création d'une aire d'accueil

D'après le Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage de la Haute-Saône, l'offre dédiée à l'accueil des gens du voyage dans les Monts de Gy se décline sur la mise en œuvre d'un projet de réalisation d'une aire d'accueil de 8 places.

Ainsi, le choix de l'emplacement s'est porté sur l'ancien terrain du camping municipal de Gy, qui correspond aux préconisations d'aménagement du schéma départemental et a l'avantage de présenter une végétation importante, ce qui facilite l'aménagement paysager. Ce projet a été inauguré en 2019.



Source : Google Maps



Source : Géoportail

L'habitat: synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- 84% des résidences principales sont des grands logements (T4 et T5)
- Le nombre de personnes par ménage est en baisse (2 par ménage) avec une majorité du parc constituée de grands logements
- Les 3/4 des logements sont des résidences principales occupées par leur propriétaire
- Le nombre de résidences principales a augmenté à un rythme plus élevé que la population, répondant à un besoin en logement de la population déjà en place (baisse de la taille des ménages, décohabitations, sousoccupation de certains logements, etc.)
- Un taux de logements vacants important (12%) à l'échelle du territoire avec des taux atteignant 14 % à Gy et Buceylès-Gy et 15% à Fresne-St-Mamès
- Plus de 50% du parc immobilier a été construit avant 1945
- 3% du parc de logements est conventionné, dont 62% de ces logements sont essentiellement des petits logements (T1 à T3)

Les principaux enjeux:

- → Une offre de logements plus diversifiée à prévoir :
 - Plus de collectif dans les villages via la réhabilitation de fermes pour diversifier le parc
 - Plus de petits logements en lien avec le desserrement des ménages
 - Plus de logements conventionnés pour répondre aux revenus et besoins des habitants
- → Une mobilisation des logements vacants notamment dans les polarités pour produire du logement sans consommer de foncier
- → Une diversification du parc de logements sociaux avec de plus grands logements
- → Une rénovation énergétique des bâtiments construits après 1970 à accompagner pour redonner une attractivité à ces logements
- → Un patrimoine construit avant 1945 à protéger tout en permettant leur réhabilitation pour un meilleur confort énergique notamment à Gy, Bucey-lès-Gy, La-Chapelle-Saint-Quillain, Villers-Chemin ...
- → Une anticipation des besoins en stationnement lors de la réhabilitation de bâtiments en centre ancien.



Cadre réglementaire

 La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et ces décrets d'application

Avec la mise en place du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), l'objectif est d'atteindre un équilibre entre des flux d'artificialisation et de désartificialisation en 2050, c'està-dire, autant de renaturation en cas d'artificialisation des sols.

Pour ce faire, selon l'article 191 de la loi climat et résilience, le rythme de l'artificialisation des sols pour dix prochaines années (2021-2031) doit être divisé par deux par rapport au rythme observé les dix dernières années précédentes (2011-2021).

Ces objectifs fixés à l'échelle régionale (SRADDET) devront être territorialisés via les Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

L'observatoire de l'artificialisation fournit une donnée communale et permet de connaitre les flux de surfaces consommées sur la période de référence demandée par la loi, à savoir 2011-2021. Cette base de données est retenue pour estimer l'évolution de la consommation foncière

passée, et ainsi calculer l'objectif de réduction de la consommation à échéance du SCoT et ainsi tendre vers le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

Méthodologie

• L'outil d'analyse : le portail national de l'artificialisation des sols

La consommation d'espaces est définie par la loi Climat et Résilience par l'article 194 : « la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est entendue comme la création ou l'extension d'espaces urbanisés sur le territoire concernés ».

Ainsi, il s'agit de la transformation de l'usage des espaces naturels, agricoles et forestiers en espaces urbanisés (zone d'habitat, zones d'activités,...).

Pour produire les données de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), le portail de l'artificialisation des sols s'appuie sur les fichiers fonciers.

La méthode de définition de l'occupation du sol identifie les terres, prés, vergers, vignes, bois, landes et surfaces hydrauliques comme non artificialisées. Les carrières, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agréments, chemin de fer et sols urbanisés sont tous considérés comme des surfaces déjà urbanisées. Par ailleurs, certaines surfaces sont généralement exclues de cet outil :

- Les surfaces non cadastrées : voies publiques, certains plans d'eau, canaux, etc. ;
- · Les bâtiments publics et les bâtiments agricoles du

fait de leur fiscalité particulière, etc.;

• Les terrains militaires, les golfs, etc.

Enfin, les surfaces occupées par une installation de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien) ou encore les campings, les aires de stationnement et les parcs urbains sont considérées comme urbanisées.

Le portail de l'artificialisation identifie, entre deux périodes, les surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été consommées. Ces flux ne sont pas cadastrés, nous avons ici choisi de retenir la donnée produite à la commune.

L'outil caractérise les espaces nouvellement urbanisés selon leur usage : habitat, activité, mixte, et « non affecté». Cette dernière catégorie est constituée de parcelles n'ayant pas pu être classées selon la méthode appliquée.

Méthodologie

Selon le portail de l'artificialisation, 30,7 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2011-2021 ont été consommés au sein des 25 communes des Monts de Gy.



Consommation d'espace pour la période 2011-2022 (m²)

légende

de 0 à 10 000 m² (entre 0 à 1 ha)

de 10 000 à 20 000 m² (entre 1 et 2 ha)

de 20 000 à 50 000 m² (entre 2 et 5 ha)

de 50 000 à 100 000 m² (entre 5 et 10 ha)

de 100 000 à 200 000 m² (entre 10 et 20 ha)

plus de 200 000 m² (plus de 20 ha)

L'occupation du sol

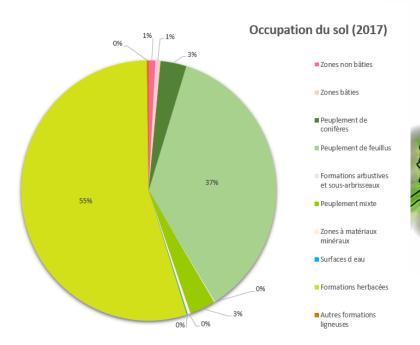
Source: OCS-GE 2017

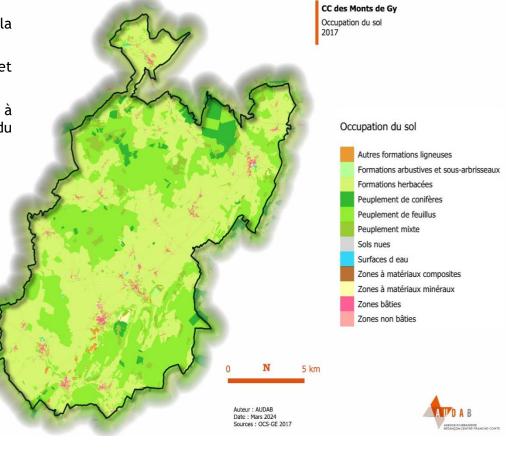
Le territoire des Monts de Gy est dominé par les espaces agricoles.

Les espaces herbacés (ou prairiaux) constituent plus de la moitié des surfaces des Monts de Gy (55%).

Les espaces boisés (peuplements de conifères, feuillus et mixtes) représentent plus de 43% des surfaces du territoire.

Les espaces artificialisés (zones bâties et non-bâties, zones à matériaux minéraux) représentent 2% de la surface totale du territoire.





Détails de l'occupation du sol

Occupation du sol	Surface total m²	Surface totale en hectare
Zones non bâties	2006830	200,7
Zones bâties	1635032	163,5
Peuplement de conifères	7915132	791,5
Peuplement de feuillus	88249831	8825,0
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	404615	40,5
Peuplement mixte	7832391	783,2
Zones à matériaux minéraux	926723	92,7
Surfaces d eau	263401	26,3
Formations herbacées	132127959	13212,8
Autres formations ligneuses	542973	54,3
Total	241904888	24190,5

Source: OCS-GE 2017

Résultats de l'analyse des flux entre 2011 et 2021 (données globales)

30,7 ha ont été consommés entre 2011 et 2021 à l'échelle des Monts de Gy, soit un rythme moyen de 3 ha/an. Ces données sont analysées par EPCI :

- → 23,4 ha pour l'habitat,
- → 3,8 ha pour les activités,
- \rightarrow 3 ha pour les routes,
- \rightarrow 0,2 ha pour le mixte,
- → 0,2 ha pour l'inconnu.

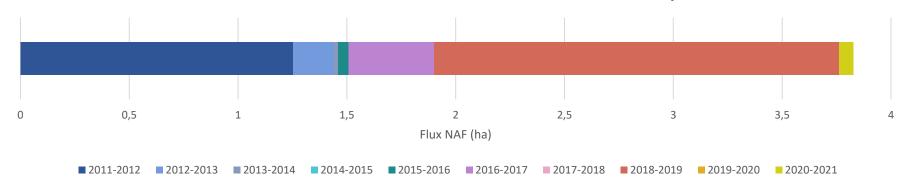
Les exploitations agricoles ne sont pas prises en compte.

La consommation d'ENAF a été la plus forte entre 2011-2012 avec à Gy la création d'une nouvelle route pour se rendre à la carrière et entre 2018-2019 avec l'ouverture de la zone d'activités des Monts de Gy à Gy et un projet d'habitat à Buceylès-Gy.

Consommation totale d'espace en hectare en fonction de l'usage au sein de la CC des Monts de Gy entre 2011 et 2021



Flux d'artificialisation des sols destinées aux activités au sein de la CC des Monts de Gy entre 2011 et 2021



Source: Portail national de l'artificialisation des sols

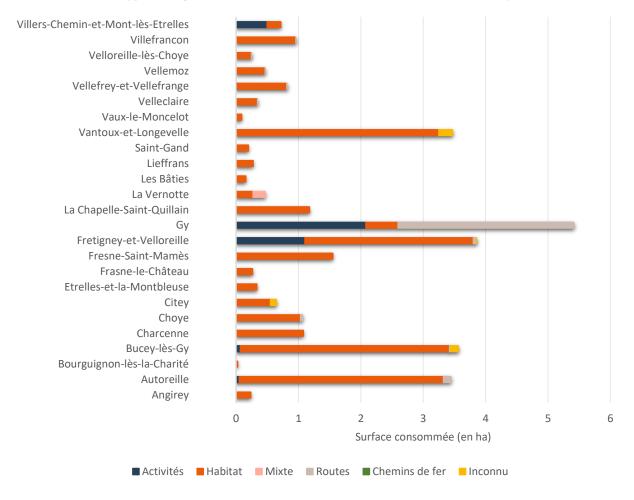
Résultats de l'analyse des flux entre 2011 et 2021 à l'échelle communale

Gy, Bucey-lès-Gy et Fretigney-et-Velloreille, en tant que polarités, ont consommés 12,9 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2021, soit plus d'1/3 des espaces à l'échelle des Monts de Gy.

Certains villages ont consommé plus d'1 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Plus de 3 ha ont été consommés pour de l'habitat dans les communes d'Autoreille et de Vantoux-et-Longevelle en lien avec la création de 2 lotissements.

Les villages comme Charcenne, Choye et La Chapelle-Saint-Quillain ont également consommé plus d'1 hectare pour la production de nouveaux logements. Ces trois communes sont celles qui ont le plus gagnées d'habitants entre 2011 et 2021 (Autoreille, +72; Choye, +102; La Chapelle-Saint-Quillain, +21).

Consommation totale des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers associée au type d'usage entre 2011 et 2021 au sein de la CC des Monts de Gy



Source: Portail national de l'artificialisation des sols

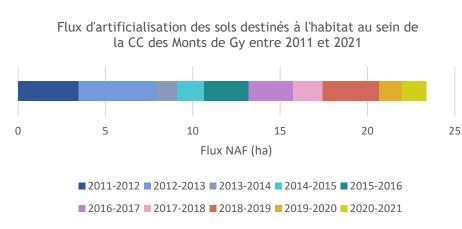
Résultats de l'analyse des flux entre 2011 et 2021 dédiés à l'habitat

Les surfaces dédiées strictement à l'habitat représentent 76% des surfaces consommées entre 2011 et 2021. Cela représente 23,4 ha consommés en 10 ans.

La consommation d'ENAF pour l'habitat de 8 communes sur 25 est comprise entre 0,1 et 0,3 ha par an en moyenne.

Autoreille et Vantoux-et-Longevelle ont consommé le plus d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours de la période de référence, soit plus de 3 ha (28% des surfaces consommées à l'échelle de la CCMGy pour l'habitat).

Certaines périodes ont été particulièrement marquées comme 2011-2012 (4,5 ha à l'échelle de la CCMGy) avec la création d'une opération de lotissements à Fresne-Saint-Mamès et à Autoreille, et en 2018-2019 avec une opération d'habitas à Bucey-Lès-Gy (3,2 ha à l'échelle de la CCMGy).



	Communes	Surfaces consommés dédiées à l'habitat (en ha)	Rythme de consommation foncière dédiée à l'habitat (ha/an)	Part des surfaces totales dédiées à l'habitat dans la consommation totale (%)
	Bucey-lès- Gy	3,3518	0,33518	14%
Bourgs secondaires	Fresne- Saint- Mamès	1,5376	0,15376	7 %
	Fretigney- et- Velloreille	2,7014	0,27014	12%
	Autoreille	3,2728	0,32728	14%
	Charcenne	1,0816	0,10816	5%
	Choye	1,0317	0,10317	4%
Villages	La Chapelle- Saint- Quillain	1,1813	0,11813	5%
	Vantoux-et- Longevelle	3,2472	0,32472	14%

Source: Portail national de l'artificialisation des sols

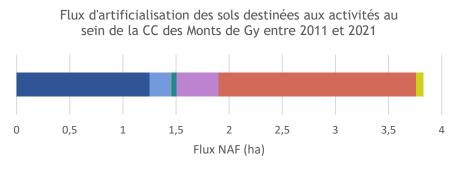
Résultats de l'analyse des flux entre 2011 et 2021 dédiées aux activités économiques

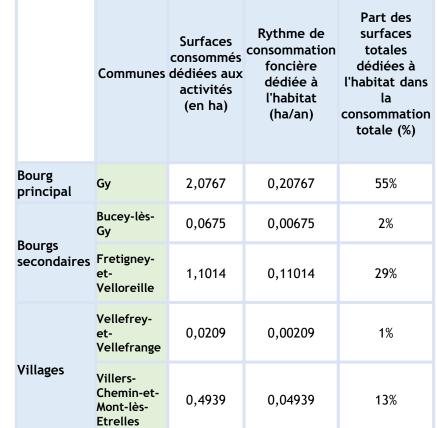
Les surfaces dédiées strictement aux activités économiques représentent 12% des surfaces consommées entre 2011 et 2021. Cela représente 3,8 ha consommés en 10 ans.

La consommation d'ENAF pour les activités économiques pour 2 communes sur 25 est comprise entre 0,1 et 0,2 ha par an en moyenne (Gy et Fretigney-et-Velloreille).

Gy est la plus consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers en matière d'activités économiques avec l'ouverture de la ZAE des Monts de Gy, soit un total de 2 ha représentant 55% de la consommation d'ENAF pour l'économie à l'échelle des Monts de Gy.

Certaines périodes ont été particulièrement marquées comme 2011-2012 (1,2 ha à l'échelle de la CCMGy) avec un agrandissement de l'entreprise de transports Malherbe à Fretigney-et-Velloreille) et en 2018-2019 (1,8 ha à l'échelle de la CCMGy) avec l'ouverture de la ZAE à Gy.





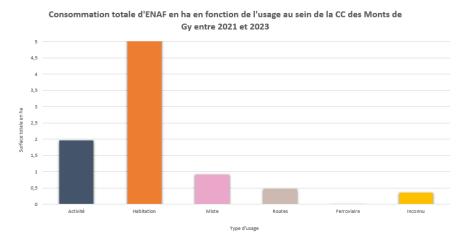
■ 2011-2012 ■ 2012-2013 ■ 2013-2014 ■ 2014-2015 ■ 2015-2016 ■ 2016-2017 ■ 2017-2018 ■ 2018-2019 ■ 2019-2020 ■ 2020-2021

Résultats de l'analyse des flux entre 2021 et 2023

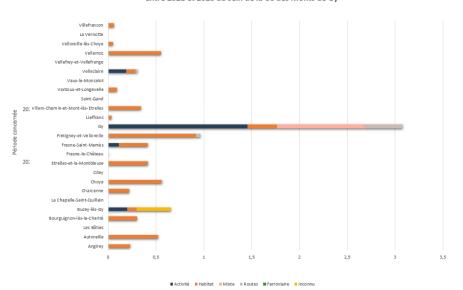
Selon le portail de l'artificialisation, 8,8 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été consommés sur les années 2021 et 2022 dont 5,1 ha pour le développement résidentiel et 1,9 ha pour le développement économique.

3 ha ont été consommés au sein de la commune de Gy pour le développement économique (1,5 ha) avec la poursuite du développement de la zone d'activité des Monts de Gy, le long de la RD 474.

Ensuite, la commune de Fretigney-et-Velloreille a consommé près d'un ha, essentiellement destiné au développement résidentiel.



Consommation totale des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers associée au type d'usage entre 2021 et 2023 au sein de la CC des Monts de Gy



Analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Méthodologie

Cette méthode a pour objectif, dans un premier temps, d'identifier rapidement les parcelles non urbanisées et les parcelles pouvant faire l'objet d'une division parcellaire.

Un travail plus fin sur chaque commune a ensuite été réalisé pour affiner l'identification des parcelles et pour sélectionner les parcelles réellement urbanisables (taille, forme, enclavement, contraintes physiques, propriété...).

Identification des dents creuses

Le SCoT Graylois identifie des dents creuses (dites lacunes) supérieures à 2 000m² après analyse des tâches urbaines. Son urbanisation ne déplace pas les limites de l'espace urbanisé.

A l'échelle des Monts de Gy, il est nécessaire de revoir la taille minimale des parcelles ou ensemble de parcelles contigües.

Est identifiée comme une dent creuse sur les Monts de Gy, une parcelle ou un ensemble de parcelles non artificialisés (non aménagés) et non bâtis <u>au sein des zones U et AU du PLUi</u>, non concerné par :

- Le réseau hydrographique : Tronçons hydrographiques (non fictifs) avec buffers 10 m, et surfaces hydrographiques avec buffers 10 m
- Les constructions hors BATIMENT BD Topo :
 Cimetières, terrains de sport, réservoirs (avec buffers 50 m), constructions ponctuelles (antennes et

- autres constructions élevées, avec buffer 50 m)
- Des terrains de sport (Culture, loisirs, sports)
- De la voirie : Tronçons de route (hors tunnels, escaliers, sentiers), buffer sur moitié de LARGEUR ou 2,5 m si LARGEUR = 0, parkings → découpage de parcelles
- Des voies ferrées : tronçons de voie ferrée (hors tunnels) - avec buffer 7,5 m, gare voyageurs et fret, gare de voyageurs uniquement, aire de triage, arrêt voyageurs

Ont été ajoutées dans cette analyse, les données sur les risques naturels (aléa inondations, zone Ui du PLUi-H) et sur la protection de la biodiversité (trame verte et bleue, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles régionales, ZNIEFF 1 et 2 et les zones humides).

Pour chaque commune, les parcelles non bâties situées en zone U ou AU faisant plus de 500m² ont été identifiées.

Analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Méthodologie

Identification de la division parcellaire

Est identifiée comme de la division parcellaire, les parcelles en partie bâtie au sein des zones U et AU du PLUi en vigueur, non concernée par :

- Le réseau hydrographique : Tronçons hydrographiques (non fictifs) avec buffers 10 m, et surfaces hydrographiques avec buffers 10 m
- Les constructions hors BATIMENT BD Topo : Cimetières, terrains de sport, réservoirs (avec buffers 50 m), constructions ponctuelles (antennes et autres constructions élevées, avec buffer 50 m)
- Les terrains de sport (Culture, loisirs, sports)
- La voirie : Tronçons de route (hors tunnels, escaliers, sentiers), buffer sur moitié de LARGEUR ou 2,5 m si LARGEUR = 0, parkings → découpage de parcelles
- Les voies ferrées : tronçons de voie ferrée (hors tunnels) - avec buffer 7,5 m, gare voyageurs et fret, gare de voyageurs uniquement, aire de triage, arrêt voyageurs

Ont été ajoutées dans cette analyse, les données sur les risques naturels (aléa inondations, zone Ui du PLUi-H), sur la protection de la biodiversité (trame verte et bleue, arrêté de protection de biotope, réserves naturelles

régionales, ZNIEFF 1 et 2 et les zones humides).

Pour chaque commune, ont été identifiées les parcelles bâties situées en zone U ou AU faisant plus de 500m² avec un coefficient d'emprise au sol du bâti inférieur à 35% permettant de ne pas densifier excessivement des parcelles déjà densifiées.

Analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Analyse en cours

Consommation d'espaces : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Environ 31 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés sur la période 2011/2021.
- 76 % des ENAF consommés sont pour de l'habitat et 25 % pour des activités économiques (hors activités agricoles), essentiellement pour la ZA des Monts de Gy à Gy.
- La réalisation de la route entre la RD 474 et la carrière a consommé environ 3 ha.
- Plus d'1/3 des ENAF est consommé au sein des polarités du territoire des Monts de Gy
- Sur les années 2021 et 2022, la CCMGy a consommé 8,8 ha dont 5 ha pour le développement résidentiel et environ 2 ha pour le développement économique (poursuite de l'urbanisation de la ZAE des Monts de Gy à Gy).

Les principaux enjeux:

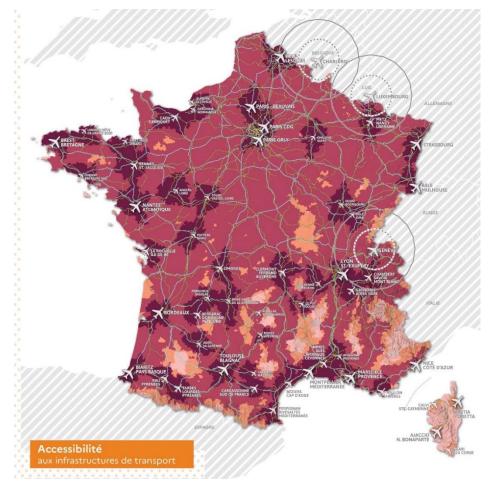
- Des formes urbaines adaptées aux polarités et aux villages, aux besoins de la population et en s'intégrant dans l'existant.



L'offre de mobilité

Les Monts de Gy est relativement peu accessible

D'après l'Observatoire des territoires, la CCMGy est accessible à deux types d'infrastructures de transport en moins de 45 minutes (aéroports et le réseau ferroviaire).



Nombre d'infrastructures de transport accessibles en moins de 45 minutes en heures pleines, par commune parmi les aéroports, les gares et les autoroutes (les aéroports frontaliers ne sont pas inclus dans les calculs)

Accès à trois types d'infrastrures de transport Accès à un type d'infrastrure de transport

Accès à deux types d'infrastrures de transport Pas d'accès à l'un des trois types d'infrastrures de transport Infrastructures de transport

Voie ferrée
 Autoroute, ou 2x2 voies

Aéroport fréquenté par plus d'1 million de voyageurs par an

Aéroport fréquenté par plus de 200 000 voyageurs par an

Autre aéroport de France métropolitaine

Rayon de 50 et de 100 km autour des aéroports frontaliers

Source: www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Sources : CGDD/SEEIDD, Sétra, CETE du Sud-Ouest - 2010 ; DGAC 2016 ; SNCF open data 2020, Insee Metric, UAF&FA 2019 • Réalisation : ANCT pôle ADT Observatoire des territoires Cartographie • février 2021

Le trafic moyen journalier

Un réseau routier structuré par 3 axes

Les trois principaux axes routiers les plus fréquentés du territoire sont la RD474, la RD13 et la RD 12. La circulation de poids-lourds est essentiellement concentrée sur la RD474 et RD12.

En 2021, la RD 474 supporte :

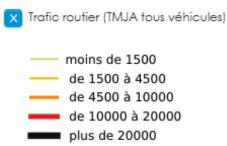
- 4253 véhicules / jour au niveau de Frasne-le-Château dont 1319 poids-lourds ;
- 5579 véhicules jours à Gy et Bucey-lès-Gy dont 1346 poids lourds ;
- 2803 véhicules-jours à Choye et à Villefrancon dont 260 poids-lourds.

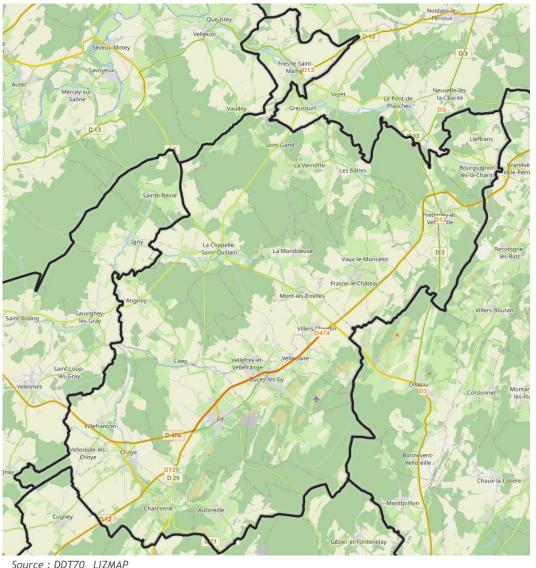
Son accès à l'autoroute A36 à Dole depuis Vesoul confère un statut d'axe de transit à la RD 474.

En 2021, la RD 12 (en direction de Dole, dans la continuité de la RD 474) comptabilise 2595 véhicules/jour dont 1039 poids-lourds au niveau de la commune de Charcenne.

En 2021, la RD 13 (en direction de Vesoul) comptabilise 1832 véhicules/jour dont 142 poids-lourds

En complément, la RD 3 qui traverse Fretigney-et-Velloreille donne accès à la gare TGV située aux Auxons.





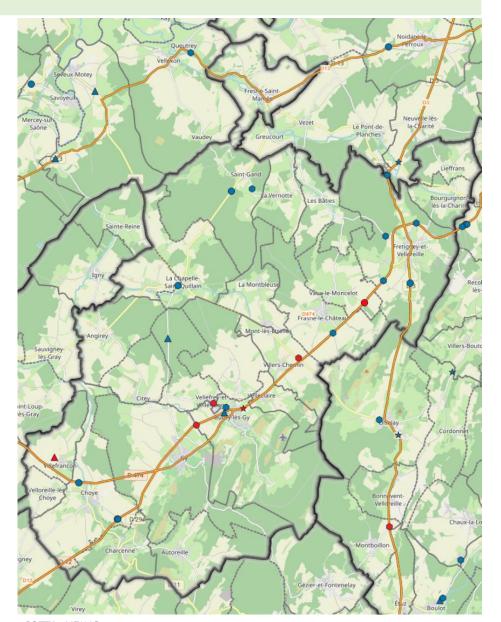
L'accidentologie

Une RD 474 à sécuriser

Sur le territoire des Monts de Gy, la RD474 est l'axe routier qui concentre le plus d'accidents ces dernières années (entre 2017 et 2022) :

- 4 accidents mortels (symboles rouges)
- 6 accidents corporels.

4 accidents sont enregistrés sur la commune de Bucey-lès-Gy.



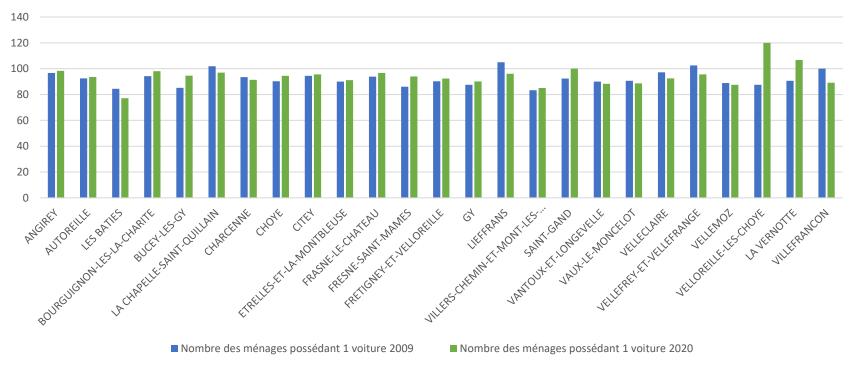
La motorisation des ménages

87% des ménages motorisés

13% des ménages ne sont pas motorisés. Cette part a diminué de 2% entre 2009 et 2022. Au total, 87% des ménages sur le territoire des Monts de Gy est motorisé.

Les Bâties et Villefrancon sont les communes qui ont la part de ménages la moins élevée avec respectivement 77 et 89 ménages motorisés.





Source: Insee RP 2020

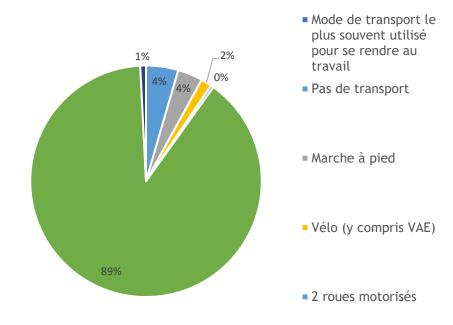
Les déplacements domicile-travail

La voiture, le mode de transport privilégié

Bien que les alternatives à la voiture individuelle se développent, la voiture individuelle reste le mode privilégié pour près de 90% des déplacements domicile-travail sur le territoire.

La marche à pied est le deuxième mode de mobilité après la voiture, et représente 4% des déplacements domicile-travail.

Une partie des actifs occupés ne se déplacent pas pour se rendre sur le lieu de travail (télétravail, activité sur le lieu du domicile). Parts modales des déplacements domicile-travail



Source: Insee RP 2020

L'offre de mobilité

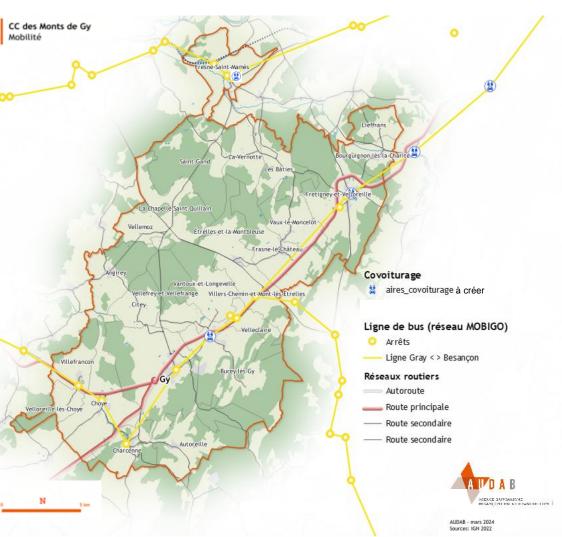
Une offre de mobilité en transport en commun desservant 9 communes sur 25

Le service de mobilité interurbain Mobigo, géré par le Conseil Régional BFC, dessert au total 9 des 25 communes des Monts de Gy sur les axes :

- Gy <> Vesoul : Gy, Bucey-lès-Gy, Velleclaire, Villers-Chemin, Fretigney-et-Velloreille
- Gy <> Besançon : Gy, Bucey-lès-Gy, Velleclaire, Villers-Chemin,
- Gray <> Vesoul : Fresne-St-Mamès
- Bucey-lès-Gy <> Gray (transport à la demande) : Bucey-lès-Gy, Charcenne, Choye et Villefrancon.

La polarité principale de Gy et les polarités secondaires (Bucey-lès-Gy, Fretigney-et-Velloreille, Fresne-St-Mamès) sont desservies par le transport régional.

Un réseau d'aires de covoiturage est à créer au regard du schéma départemental des aires de covoiturage. Une première aire de covoiturage a été créée à l'est de la commune de Fresne-St-Mamès.



L'offre de mobilité douce

L'offre combine des liaisons utilitaires et de loisirs

Relief, conditions climatiques et éloignement des bourgs ne favorisent pas le développement des mobilités dites « douces » (ou « actives », elles englobent les déplacements non motorisés) sur ce territoire.

Un certain nombre d'itinéraires existent déjà et est développé dans le cadre des loisirs (voie verte, itinéraires VTT développés par le conseil Régional par exemple).

Elles sont complétées par des portions de voies réservées (pistes et bandes cyclables) au sein des communes :

- Gy a créé 900 m de piste cyclable pour rejoindre le pôle éducatif ;
- Fresne-St-Mamès a créé 500 mètres de piste cyclable rue du Pâquis en 2022 et le projet de créer 500 m de piste cyclable rue des peupliers.



Les capacités de stationnement et leur mutualisation

Les capacités de stationnement sont généralement associées à un équipement public :

- Mairie / hôtel de ville
- École pôle éducatif / périscolaire
- Salle polyvalente
- Terrain de sports

Des capacités de mutualisation en matière de stationnement sont encore à identifier, elles sont généralement liées à plusieurs équipements publics :

- Gy : aménagement d'une aire de covoiturage sur l'espace de stationnement du pôle éducatif;
- Bucey-lès-Gy: aménagement à prévoir sur le parking du Carrefour Contact en lien avec le stationnement des poidslourds circulant sur la RD474



Place de l'hôtel de ville à Gy Source : Géoportail - 2020



Stationnement partagé entre la mairie, l'école, la salle polyvalente à Charcenne Source : Géoportail - 2020



Les mobilités : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- RD 474, RD 13 et RD 12 sont les axes les plus fréquentés avec une forte proportion de poids-lourds sur la RD 474 (24 %) et RD 12 (40 %).
- La RD 5 donne accès à la gare TGV située sur la commune des Auxons
- La voiture reste prédominante sur le territoire et représente 90% des modes de déplacements domicile-travail.
- 87 % des ménages sont motorisés.
- L'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle est peu développée : 9 communes sur 25 desservies par les transports en commun régionaux (Mobigo)
- La mobilité douce est essentiellement à destination des activités de loisirs.

Les principaux enjeux:

- L'offre existante de transports en commun (lignes de cars Mobigo) à maintenir en améliorant l'accessibilité aux arrêts de transport en commun
- Un nombre de véhicules à réduire sur les routes en développant l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle notamment en développant les aires de covoiturage sur les principales polarités du territoire
- Des mobilités douces à promouvoir pour les déplacements du quotidien, pour la bonne santé des habitants du territoire (qualité de l'air et sonore, pratique d'une activité physique) notamment pour accéder aux équipements publics (pôle éducatif, terrains de sport, ...).



L'offre d'enseignement et de formation

Une offre répartie entre les polarités

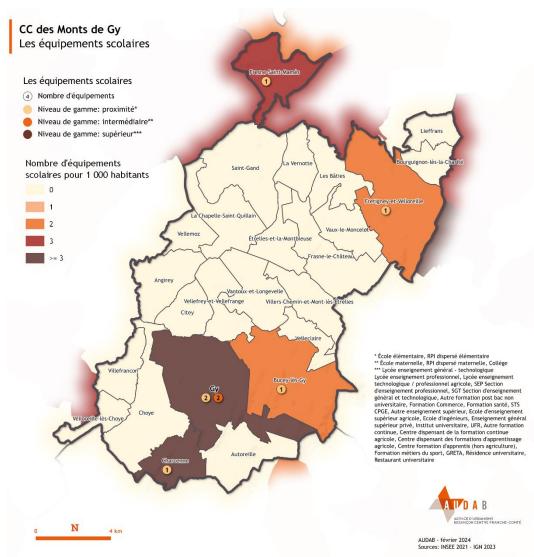
Les polarités sont toutes dotées d'un équipement scolaire de proximité sous forme de regroupement pédagogique : les pôles éducatifs. Le site de Bucey-lès-Gy a fermé en 2022, les élèves ont rejoint le site de Gy.

Charcenne est le seul village comprenant un équipement scolaire.

Gy, bourg principal, est la seule commune à être doté d'au moins un collège. La commune en compte deux :

- Collège public Raymond Gueux (sur le bas de la commune);
- Collège privé Ménans (sur le haut de la commune).

Communes	- gamme de	Offre scolaire - gamme intermédiaire	- gamme
Bucey-Lès-Gy	1		
Charcenne	1		
Fresne-Saint- Mamès	1		
Fretigney-et- Velloreille	1		
Gy	2	2	



Source: INSEE 2021

L'offre de services pour l'enfance et l'adolescence

Une offre répartie essentiellement sur les polarités et 3 villages

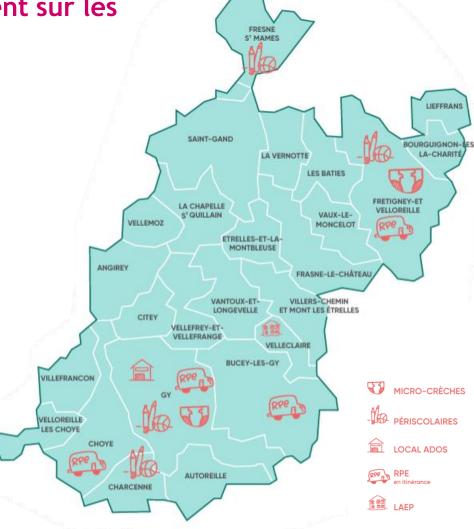
La communauté de communes des Monts de Gy dispose d'un Relais Petite Enfance (RPE) pour accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode de garde,

Sur le territoire des Monts de Gy, les parents de jeunes enfants peuvent recourir à deux modes d'accueils : l'accueil individuel avec l'une des 44 assistantes maternelles agréées ou l'accueil collectif avec l'accueil dans les 2 microcrèches, se situant à Gy et Fretigney-et-Velloreille.

Le LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) est un lieu d'échange et de jeux pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent.

De 3 à 12 ans, en dehors du temps scolaire, les enfants peuvent être accueillis d'en l'un des 4 accueils de loisir. À tour de rôle, deux de ces structures ouvrent leurs portes pour accueillir les enfants du territoire pendant les vacances scolaires.

De 12 à 18 ans, le soir après les cours, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, les jeunes du territoire ont à disposition un local ados à Gy géré par un animateur.



Source : Bulletin Communautaire N°20 - Monts de Gy | Été 2023

L'offre de santé

Une offre répartie essentiellement sur les polarités et 3 villages

Gy, Fretigney-et-Velloreille, Charcenne et Frasne-le-Château sont les communes qui regroupent le plus d'équipements de santé pour 1000 habitants.

Gy centralise 25 établissements sur les 49 de santé du territoire, soit 51% de ces établissements. Un seul EHPAD est présent sur le territoire des Monts de Gy. Situé à Gy, l'EHPAD du Verger est doté d'une capacité de 30 places. Il est géré par le Groupe Hospitalier de Haute-Saône (GH 70).

Frasne-le-Château compte un centre éducatif professionnel (CEP) accueillant 33 jeunes en internat et 25 jeunes en journée mais également un foyer de jeunes travailleurs et un Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) avec 15 places.

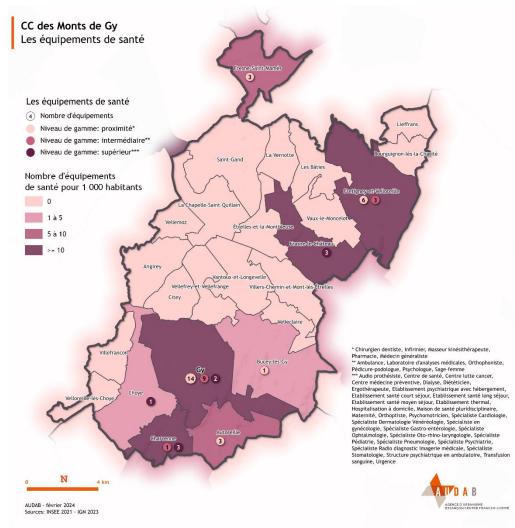
Choye compte un Institut Médico-Educatif (IME) pour personnes handicapées avec déficience intellectuelle (60 places en internat de semaine).

A Charcenne, est présent le siège de l'ADMR (association d'aide à la personne).

17 communes ne sont pas dotées d'équipements de santé.

Communes	Offre de santé - gamme de proximité	Offre de santé - gamme intermédiaire	Offre de santé - gamme supérieure
Autoreille	3		
Bucey-Lès-Gy	1		
Charcenne		1	3
Choye			1
Frasne-le- Château			3
Fresne-Saint- Mamès	3		
Fretigney-et- Velloreille	6	3	
Gy	14	9	2 PL

Source: INSEE 2021



14 9 2 PLUi des Monts de Gy | Rapport de présentation | Diagnostic territorial

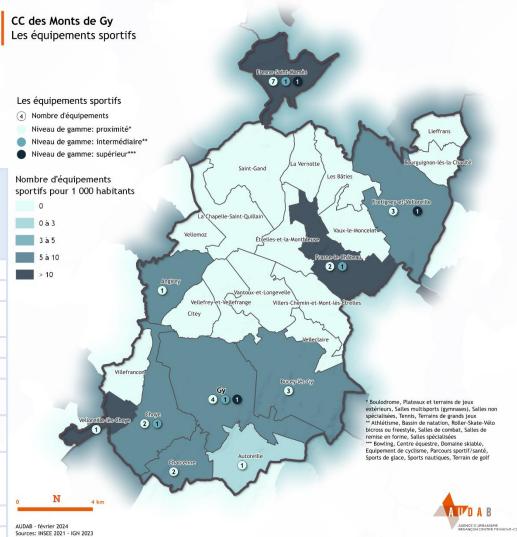
L'offre sportive et de loisirs

Une offre bien répartie sur le territoire

L'offre sportive et de loisirs est bien répartie sur le territoire de la CCMGy. Fresne-Saint-Mamès et Gy concentrent le plus d'équipements, soit 48% de l'ensemble des équipements sportifs sur le territoire des Monts de Gy.

6 villages ont également des équipements de proximité.

Communes	Offre d'équipements sportifs - gamme de proximité	Offre d'équipements sportifs - gamme intermédiaire	Offre d'équipements sportifs - gamme supérieure
Angirey	1		
Autoreille	1		
Bucey-Lès- Gy	3		
Charcenne			
Choye	2	1	
Frasne-le- Château	2	1	
Fresne- Saint-Mamès	7	1	1
Fretigney- et- Velloreille	3		1
Gy	4	1	1
Velloreille- lès-Choye	1		



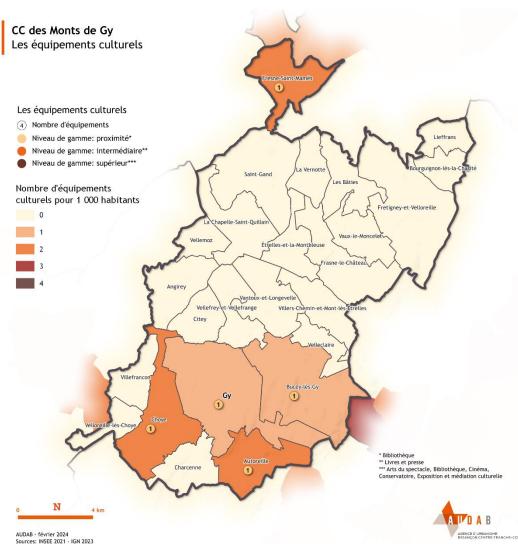
L'offre culturelle

Une offre culturelle polarisée sur 5 communes

L'offre culturelle du territoire consiste essentiellement en des bibliothèques à Gy, Fresne-Saint-Mamès, Bucey-Lès-Gy, Choye et Autoreille.

Il y a également un cinéma à Gy à destination du public scolaire.

Communes	Offre culturelle- gamme de proximité	Offre culturelle- gamme intermédiaire	Offre culturelle - gamme supérieure
Autoreille	1		
Bucey-Lès-Gy	1		
Choye	1		
Fresne-Saint- Mamès	1		
Gy	1		



L'état du tissu commercial alimentaire

Les commerces alimentaires localisés dans les polarités

Les polarités regroupent la plupart des commerces alimentaires :

- Gy a 2 commerces de proximité et un commerce intermédiaire (Intermarché)
- Bucey-lès-Gy a un carrefour contact le long de la RD 474
- Fresne-St-Mamès a également un carrefour contact
- Fretigney-et-Velloreille dispose d'un Proxy, d'une taille inférieure, considérée comme une supérette.

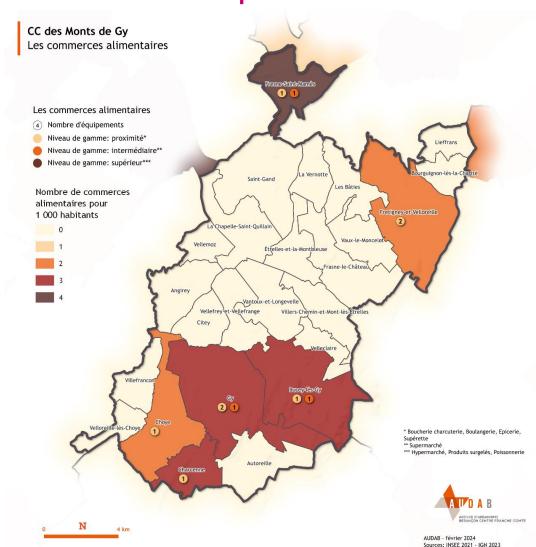
Charcenne est le seul village à avoir des commerces alimentaires de proximité. La boulangerie à Choye est fermée.

Un boucher ambulant prévoit une tournée sur les communes de Gy, Velleclaire et Autoreille.

Gy accueille également un marché nocturne durant l'été, évènement festif pour le territoire.

En complément, des distributeurs automatiques se développent dans les communes comme à Charcenne avec un distributeur de légumes et un second de fromage en lien avec l'entreprise Milleret.

La vente directe de légumes comme « Aux Jardins d'Adrien » à Velleclaire complète l'offre alimentaire sur le territoire.



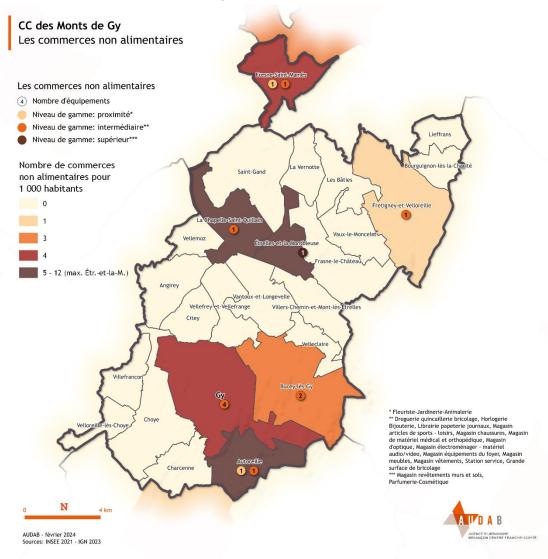
L'état du tissu commercial non-alimentaire

Les petits commerces principalement dans les polarités

Les polarités regroupent la plupart des petits commerces de proximité. Gy, bourg principal, possède 4 commerces non alimentaires intermédiaires sur 13 à l'échelle des Monts de Gy.

A Autoreille, La Chapelle-Saint-Quillain et Etrelles-et-la-Montbleuse sont également recensés des commerces non alimentaires. A titre d'exemple, c'est un commerce de revêtement de sols à Etrelles-et-la Montbleuse.

Le Point P (vente de matériaux de construction) à Velleclaire n'est pas recensé dans la base de données de l'INSEE (BPE), toutefois il fait de la vente aux particuliers même s'il est plutôt une plateforme logistique pour les autres Point P de la Région.



Les équipements et services : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- La répartition de l'offre existante suit la logique de l'armature territoriale
 - Le bourg principal bien doté (2 collèges, 1 pôle éducatif, maison de santé, équipements sportifs, ...),
 - Les bourgs secondaires bien dotés et complémentaires du bourg principal (pôle éducatif, maison de santé, équipements sportifs, ...),
 - o Des villages possédant quelques équipements.
- L'offre alimentaire et non-alimentaire est concentrée sur les 4 polarités notamment avec la présence de supermarchés

Les principaux enjeux:

- Un développement des équipements scolaires et de la petite enfance, sportifs, culturels, de santé en lien avec l'armature territoriale des Monts de Gy : les équipements structurants au sein du bourg-principal et des bourgs secondaires
- Le développement des équipements de santé existants situés dans les villages de Choye, Frasne-le-Château et Charcenne
- Les 4 polarités à conforter comme pôle de commerce alimentaire et non alimentaire



Les réseaux

L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement

L'approvisionnement en eau potable

Les réseaux d'approvisionnement en eau potable sont gérés par Gaz et Eaux pour l'ensemble des communes, excepté Vellemoz dont la gestion est confiée au SIAP de la Poissenotte et Fresne-St-Mamès.

Ce réseau a fait l'objet de travaux conséquents de modernisation afin de lutter contre les pertes entre le point d'approvisionnement et le robinet.

Les points de captage de l'eau potable du territoire sont présentés dans l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) du rapport de présentation.

L'assainissement

Les communes des Monts de Gy ont transféré les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales à la Communauté de communes en 2019. La CCMGy a signé un contrat de délégation de service public avec la Société Gaz et Eaux.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi Notre) prévoit le transfert obligatoire du bloc de compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes et communautés d'agglomération d'ici le 1er janvier 2026.

Les stations d'épuration du territoire sont présentées dans l'état initial de l'environnement (EIE) du rapport de présentation.

Partie développée dans l'état initial de l'environnement

Les réseaux

Les réseaux de transport d'électricité

Le réseau électrique dessert l'ensemble du territoire, principalement depuis le poste source localisé à Gy.

La ligne à très haute tension va être enterrée d'ici 3 à 5 ans depuis le poste de Gy. Elle sera également renforcée pour intégrer l'énergie produite par les différents projets d'ENR (solaire, éolien).



Les réseaux

4G et fibre

Le déploiement de la fibre est en cours dans tout le département de la Haute-Saône.





Source : Haute-Saône fibre

Les réseaux : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Des réseaux d'eau potable et d'assainissement qui ont fait l'objet de travaux en lien avec la prise de compétence « eau et assainissement » à l'échelle de la CC des Monts de Gy
- Des travaux d'enfouissement de la ligne à très haute tension
- La fibre en cours de déploiement à l'échelle départementale

Les principaux enjeux:

Un développement de l'urbanisation au regard de la capacité des réseaux actuels (eau potable, eaux usées, électricité, ...)



Une forte part d'emplois tertiaires

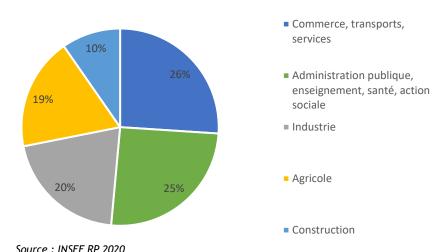
1878 emplois sont pourvus sur le territoire des Monts de Gy en 2020.

26% de ces emplois concernent le secteur du commerce, des transports et des services. Le second secteur le mieux représenté est celui qui regroupe les emplois de la branche administration, enseignement, santé et action sociale.

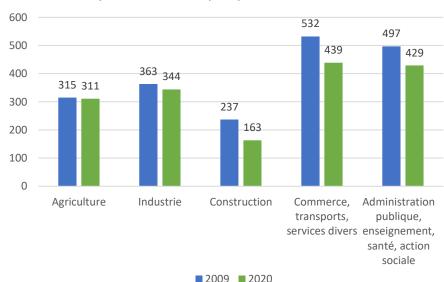
Globalement, deux tiers des emplois du territoire appartiennent à la sphère présentielle. L'industrie est bien présente et génère un quart des emplois.

Entre 2009 et 2020, le secteur agricole est stable puisqu'il a perdu que 4 emplois tandis que le secteur « commerce, transports et services » a perdu environ 100 emplois.

Répartition par secteur d'activités



Répartition de l'emploi par secteur d'activité



Source: INSEE RP 2020

Définition INSEE:

Sphère de l'économie résidentielle : l'emploi suit la population pour les services marchands aux personnes ; comme les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

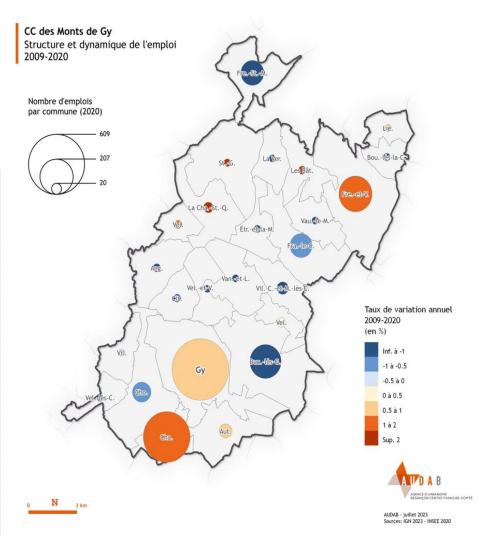
Sphère de l'économie productive : l'emploi suit les entreprises pour les secteurs orientés vers les marchés extérieurs. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières.

Dynamique de l'emploi

Le nombre d'emplois présent sur le territoire est en légère baisse entre 2009 et 2020, passant de 1900 à 1878 emplois en un peu plus de 10 ans. Cela représente 22 emplois en moins.

11 communes ont maintenu leur nombre d'emplois voire l'ont augmenté : Autoreille, Charcenne, Fretigney-et-Velloreille, Gy, La Chapelle-Saint-Quillain, Les Bâties, Lieffrans, Saint-Gand, Velleclaire, Vellemoz et Villefrancon.

Nombre d'emplois par commune	Nombre d'emplois par commune	Taux d'évolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2020 (en %)
Autoreille	32	1
Charcenne	415	2
Fretigney-Et- Velloreille	207	2
Gy	610	1
La Chapelle-Saint- Quillain	18	5
Les Bâties	11	4
Lieffrans	5	1
Saint-Gand	9	4
Velleclaire	15	0
Vellemoz	11	2
Villefrancon	9	0
Total CCMGy	1878	-22



Source: INSEE RP 2020

Le nombre d'actifs en augmentation

La CCMGy compte 2966 actifs dont 2754 actifs occupés en 2020. Le nombre d'actifs a progressé dans les 3/4 des communes en lien avec la croissance démographique et le développement résidentiel.

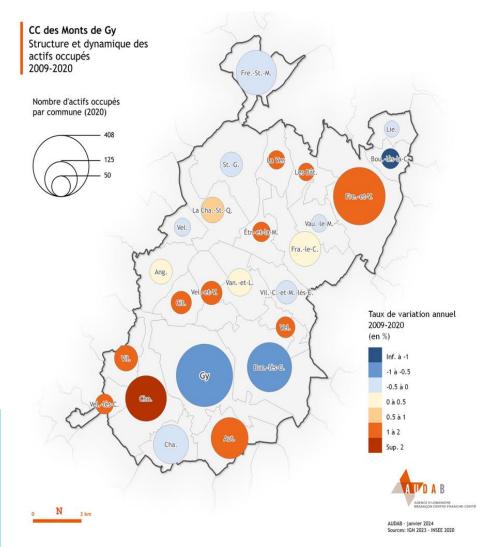
	Nombre actifs par commune	Nombre d'actifs occupés en 2020	Taux d'évolution du nombre d'actifs occupés entre 2009 et 2020 (en %)
Bourg principal	Gy	408	-0,63
	Bucey-Lès-Gy	254	-0,98
Bourgs secondaires	Fresne-Saint- Mamès	211	-0,04
	Fretigney-Et- Velloreille	346	1,78
	Autoreille	176	1,78
	Choye	215	2,66
Villagos	Citey	56	1,6
Villages	Etrelles-et- la- Montbleuse	42	1,79

Source: INSEE RP 2020

Définition INSEE:

Actifs occupés : La population active occupée (ou population active ayant un emploi) comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération);
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.



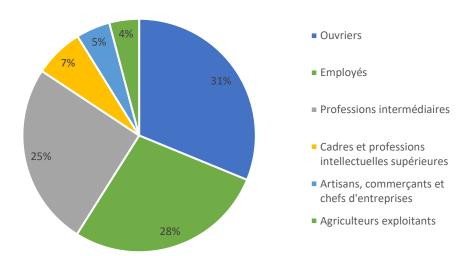
Une population active jeune et ouvrière

Les Monts de Gy compte 2 966 actifs 15-64 ans dont 2754 actifs occupés (soit 71,8% des actifs). Les chômeurs représentent 6,7% des 15-64 ans. La part des retraités est de 7,4%.

Environ 87% des actifs occupés ont entre 22 à 54 ans. La part des séniors (55 à 64 ans) représentent 53,5%.

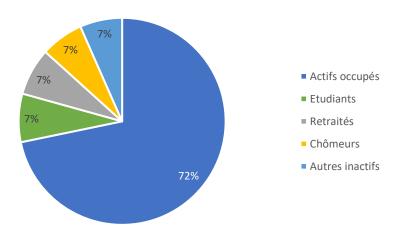
31% des actifs occupés ont le statut d'ouvrier, c'est la catégorie socio-professionnelle la plus représentée. Environ 28% des actifs occupés sont des agriculteurs.

Répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelles

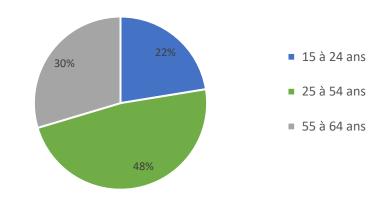


Source: INSFF RP 2020

Répartition par statut d'activité des 15-64 ans



Répartition des actifs occupés par tranche d'âge



Source: INSEE RP 2020

Composition du revenu disponible

Le revenu médian à l'échelle des Monts de Gy est de 21 550€. Ce revenu est inférieur par rapport à l'échelle départementale (21 860 euros) et régionale (22 570 euros) (source : INSEE RP 2021).

Foyers fiscaux imposables et revenus fiscaux

La part des revenus issus de l'activité est plus élevée dans les Monts de Gy qu'à l'échelle départementale et régionale.

71% des revenus sont issus de l'activité dans les Monts de Gy contre 66% pour l'ensemble de la Haute-Saône. La part des revenus non salariés, des pensions et retraites et des prestations familiales sont également plus faibles.

La part des indemnités chômage est sensiblement la même sur les Monts de Gy et à l'échelle départementale (environ 3%).

La part des impôts est également plus faible qu'à l'échelle régionale : elle s'élève jusqu'à -13% pour les Monts de Gy contre -14,8% pour la Bourgogne-Franche-Comté.

	Rapport interdécile 9e décile/1 ^{er} décile	Part des revenus d'activité (%)	dont part des salaires et traitement s(%)	dont part des indemnités de chômage (%)	dont part des revenus des activités non salariées (%)	Part des pensions, retraites et rentes (%)	rovonus	l'ensemble	familiales		prestations	Part des impôts (%)
CC des Monts de Gy	2,5	71,2	63,1	3,0	5,1	28,1	8,1	5,3	2,3	2,2	0,8	-12,7
Haute-Saône	2,7	66,2	58,7	2,9	4,6	33,7	7,0	6,1	2,2	2,8	1,1	-13,0
BFC	3	68,6	60,7	2,9	5,0	32,5	7,8	5,9	2,0	2,7	1,2	-14,8

Source: INSEE RP 2020

Les déplacements domicile-travail

Le Grand Besançon, principale destination des actifs

881 déplacements entre le domicile et le travail sont comptabilisés au sein même de la CC des Monts de Gy.

1711 déplacements sont effectués chaque jour en dehors des Monts de Gy pour se rendre au travail.

Les déplacements domicile-travail sont orientés en priorité sur :

- Le Grand Besançon Métropole -GBM- (660 déplacements journaliers);
- La communauté d'agglomération de Vesoul (342 déplacements journaliers);
- La communauté de communes du Val de Gray (28° déplacements/jours).

Ces déplacements quotidiens pour le travail orienté vers GBM sont liés au phénomène de périurbanisation connu sur la CC des Monts de Gy depuis les années 90 qui se ralentit maintenant avec une résidence dans les Monts de Gy et l'emploi au sein de GBM.

A contrario, **1681 déplacements** sont effectués chaque jour de territoires extérieurs pour se rendre au travail au sein d'une commune de la CC des Monts de Gy.

La majorité des actifs venant travailler sur le territoire des Monts de Gy est originaire de :

- La CC du Val de Gray (174 déplacements / jour)
- La Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole (118 dep/jour)
- La Communauté de communes des 4 rivières (110 déplacements/jour)
- La Cc du Val Marnaysien (100 déplacements/jour)

Flux dom-travail à l'origine des Monts de Gy			
CU Grand Besançon Métropole	660		
CA de Vesoul	342		
CC Val de Gray	281		
CC du Val Marnaysien	82		
CC des Quatre Rivières	66		
CC du Pays Riolais	60		
Autres EPCI en région	137		
Autres EPCI hors BFC	83		
TOTAL	1711		

Flux dom-travail à destination des Monts de Gy			
CC Val de Gray	174		
CU Grand Besançon Métropole	118		
CC des Quatre Rivières	110		
CC du Val Marnaysien	100		
CC du Pays Riolais	72		
CC des Combes	66		
CA de Vesoul	28		
Autres EPCI en Région	108		
Autres EPCI hors BFC	25		
TOTAL	1681		

Source: Insee RP 2020

Le profil emploi-activités : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Le territoire compte 1878 emplois, en légère baisse par rapport à 2009
- La population active représente la moitié de la population des Monts de Gy
- Les 3/4 des actifs occupés résidant sur les Monts de Gy travaillent à l'extérieur du territoire. Environ 40% d'entre eux travaillent sur Grand Besançon Métropole.

Les principaux enjeux:

- Les dépendances des actifs du territoire vers le pôle d'emploi de Besançon
- Le développement des activités sur le territoire des Monts de Gy via les zones d'activité de compétence intercommunale et au sein des espaces plus mixtes (cohabitation activité et habitat)



Secteurs d'activités et part d'emplois

Les principaux secteurs d'activités

Les activités du secteurs primaire (agriculture, sylviculture et pêche) représentent 18% des entreprises déclarées sur le territoire en 2021.

Le deuxième acteur du territoire en termes de nombre d'entreprises est représenté par les activités immobilières avec 17%.

Le commerce et la construction sont ensuite les autres acteurs les plus représentés sur le territoire des Monts de Gy avec respectivement 12% et 11% des entreprises.

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises par secteur (en %)
A-Agriculture, sylviculture et pêche	17,76%
C-Industrie manufacturière	3,93%
D-Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,03%
E-Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,84%
F-Construction	11,68%
G-Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	12,24%
H-Transports et entreposage	0,93%
I-Hébergement et restauration	2,06%
J-Information et communication	0,84%
K-Activités financières et d'assurance	2,62%
L-Activités immobilières	17,48%
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,55%
N-Activités de services administratifs et de soutien	2,52%
O-Administration publique	3,18%
P-Enseignement	1,12%
Q-Santé	5,89%
R-Arts, spectacles et activités récréatives	5,42%
S-Autres activités de services	6,92%

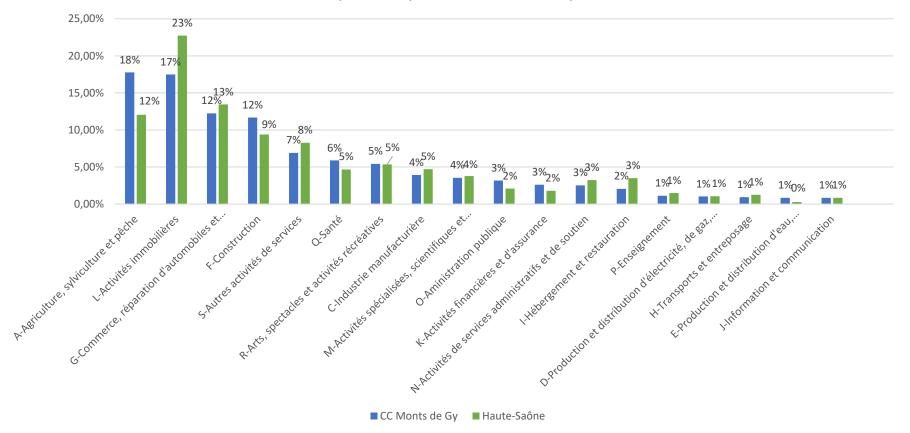
source Capfinancials 2021

Répartition par activités économiques

L'agriculture, premier secteur d'activité économique des Monts de Gy

Le secteur agricole, de la sylviculture et de la pêche regroupe près de 18% des établissements du territoire des Monts de Gy. C'est ainsi le premier secteur d'activité devant les activités immobilières (17%) et le commerce (12%).

Répartition par activité économique



Segmentation de l'emploi

Aire de marché, toutes activités confondues

Le profil des entreprises de la CCMGy comporte de grande similitudes avec celles à l'échelle du département de la Haute-Saône et de la Franche-Comté. Cependant, la part des entreprises « locales » et « ultra-locales » y est légèrement inférieure à la moyenne départementale et régionale, tandis que la part des entreprises appartenant à la catégorie G3 (par exemple, les activités agricoles, de communication...) y est plus importante.

Cela s'explique par la part importante d'entreprises du secteur agricole.

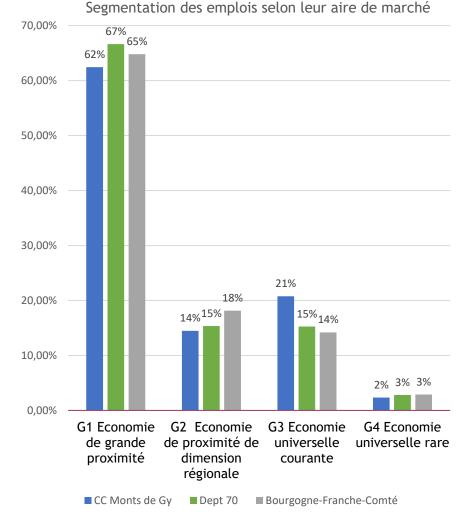
• Définition :

G1: Activités destinées à un marché de consommations locales pour des personnes présentes donc dans une zone de chalandise de proximité.

G2: Activités d'un marché local mais dans une zone de chalandise de grands territoires, par exemple un concessionnaire automobile. Dans le secteur public, les activités G2 correspondent aux emplois de médecine spécialisée ou à l'université.

G3: Activités dont le marché n'est plus systématiquement local. Ce n'est pas une activité de proximité. Mais l'existence de ce type d'activités est commune à toutes les Régions, comme un sous-traitant de l'industrie mécanique pour le secteur de l'automobile.

G4: Activités dont le marché n'est pas local et qui sont présentes à peu d'endroits en France. G4 constitue la catégorie des « domaines de spécialisation » d'une Région.



Des emplois marqués par une grande proximité de l'offre

G1: Economie de grande proximité

Salons de coiffures, boulangeries, restauration, menuiserie, ventes à domicile, location de logements, santé, activités immobilières... *Sur tout le territoire*

G2: Economie de proximité de dimension régionale

Hébergement et restauration, industrie, construction, garagiste, assurances, ingénierie...

<u>Fretigney-et-Velloreille</u>: MOULIN DE LA ROUCHOTTE; LAMOTTE

SARL EST THERMOGRAPHIE

G3: Economie universelle courante

Activités agricoles (céréales, laitières, bovins, maraîchage...), exploitations forestières, informations et communication...

Gy: GAEC DE LA CHARMOTTE; QUATUOR

<u>Etrelles-et-la-Montbleuse</u>: Les éditions Captiots

G4: Economie universelle rare:

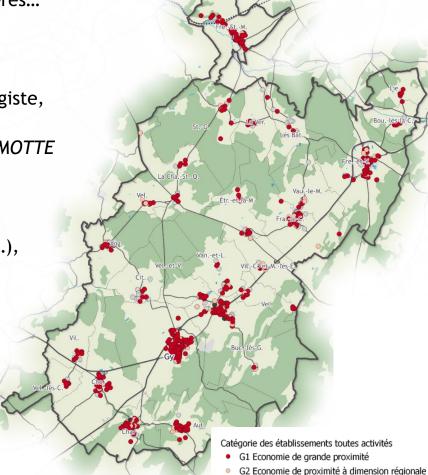
Horlogerie, vignobles, constructions

<u>Bucey-Lès-Gy</u>: ETS PALISSOT (études thermiques);

DUBOIS POLISSAGE

<u>Charcenne</u>: SAS Milleret; Vignoble la Guillaume

Répartition des secteurs abrités et exposés par commune



G3 Economie universelle courante
 G4 Economie universelle rare

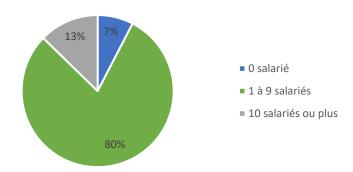
Les effectifs salariés

Une baise des effectifs salariés

80% des entreprises des Monts de Gy comptent entre 1 à 9 salariés.

L'ensemble des entreprises ont perdu des salariés, sauf le secteur agro-alimentaire qui a augmenté de 63 salariés entre 2009 et 2020.

Typologie des entreprises



	Effectifs salariés 2009	Effectifs salariés 2020	Variation
Transports	258	255	-3
Industries agro-alimentaires	142	205	63
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	183	177	-6
Construction	191	176	-15
autres produits industriels	173	133	-40
Commerce	144	105	-39
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	9	23	14
autres activités de services	24	16	-8
Activités financières et d'assurance	14	13	-1
Hébergement et restauration	15	10	-5
Industries extractives, énergie, eau	12	9	-3
Information et communication	1	2	1
Activités immobilières	7	1	-6
Equipements électriques, électroniques, informatiques	10		-10

Typologie des entreprises

Typologie des entreprises

La CCMGy compte 462 entreprises dont 2 grandes entreprises : Dahn Tourisme et la fromagerie Milleret. Avec les intérimaires, la fromagerie Milleret compte environ 250 salariés.

La majorité des entreprises du territoire sont des petites et moyennes entreprises. L'entreprise Mischler à Fretigney-et-Velloreille a environ 60 salariés et l'ADMR à Charcenne compte entre 20 à 25 salariés.

Typologies d'entreprises	Nombres d'entreprises
GE	2
PME	460
Total CCMGy	462

Danh Tourisme

Fntre 200 à 249 salariés



Fntre 100 à 199 salariés







Définition INSEE:

GE: Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes :

- avoir au moins 5 000 salariés :
- avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

PME: une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

Fntre 50 à 99 salariés



Les espaces dédiés au développement économique

L'inventaire des zones d'activités (ZAE) des Monts de Gy

Cette analyse des zones d'activités se base sur un travail d'atlas réalisé en 2023 par l'Agence Régionale Economique (AER) BFC. Ce travail permet une analyse de la maîtrise foncière au sein de chaque ZAE identifiée, de son stade d'aménagement et de commercialisation, et enfin de l'état d'occupation du site.

L'atlas identifie 3 ZAE, réparties au sein de 3 communes comptant 24,3 ha dont 9,78 ha de parcelles libres. Les parcelles à l'arrière de Gedimat dans la ZAE Sous Vellefrange sont pas accessibles pour d'autres activités économiques.

Le taux de vacance des locaux est estimé à 4,55%.



ZA de Gy: Les Monts de Gy (zone UX et 1AUX)



ZA Bucey-Lès-Gy: Sous Vellegrange (zone UX)



ZA de Fretigney-et-Velloreille : Les Rotures (zone 1AUX)

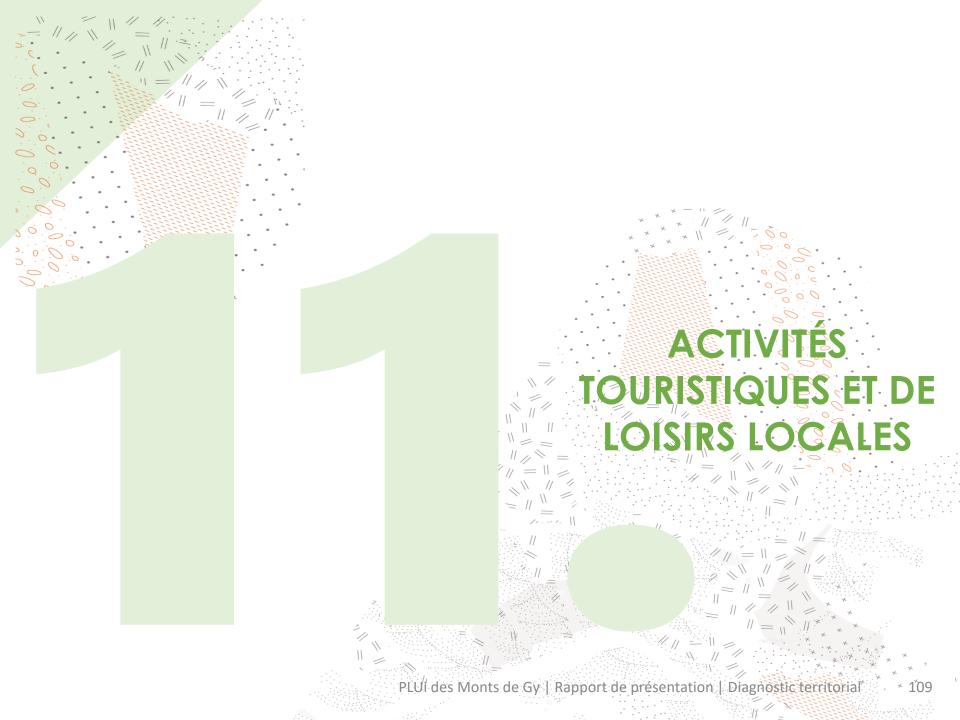
L'offre commerciale : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Le tissu économique sur les Monts de Gy est constitué principalement de PME avec 80% des entreprises comptant moins de 10 salariés
- Des entreprises qui se distinguent par le nombre de salariés : Danh tourisme, Entreprise Milleret, Javey, Mischler, Palissot, ...
- Trois zones d'activités économiques communautaires avec du potentiel de développement

Les principaux enjeux:

Le développement économique prioritaire au sein du tissu urbanisé et au sein des zones d'activités économiques du territoire



Les principaux sites touristiques

Des sites emblématiques

Le patrimoine local fait l'objet d'une attractivité touristique avec par exemple le château de Villefrancon et le château de Gy, ou encore le conservatoire du machinisme agricole.

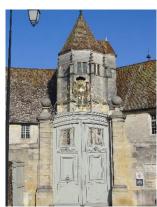
Gy et Bucey-Lès-Gy sont des communes qui présentent des traces historiques d'une activité urbaine, et ont un patrimoine architectural et paysager de qualité. Ces deux villages sont classés « Cité de caractère de Bourgogne Franche-Comté ».

A Autoreille, les jardins aquatiques Acorus sont une initiative privée qui favorise l'accueil de touristes ou excursionnistes (à la journée). La fréquentation de ces jardins nécessitent de revoir son accessibilité.









Source : Monts de Gy tourisme - Conservatoire du machinisme agricole & Château de Gy



Source: Jardins Acorus

Les activités touristiques locales

Un tourisme de pleine nature

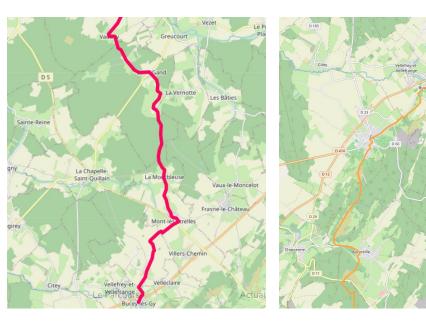
Un grand nombre d'itinéraires de randonnée, de VTT et équestres parcourent les Monts de Gy et permettent notamment de découvrir les milieux naturels remarquables comme les pelouses sèches des Monts de Gy.

La Via Francigena, est un chemin de pèlerinage reliant Canterbury à Rome en passant par la France et la Suisse. Elle traverse le territoire des Monts de Gy du Nord au Sud via St Gand, Etrelles-et-La-Montbleuse, Vantoux-et-Longevelle et Bucey-lès-Gy.

Un itinéraire bis des Chemins de St Jacques de Compostelle traverse également le territoire via les pelouses sèches des Monts de Gy, les centres anciens de Bucey-lès-Gy, Gy et Autoreille.

Le circuit automobile

Le circuit de karting Besançon - Autoreille (CKB), situé au sud de la commune d'Autoreille, permet de pratiquer les sports mécaniques avec un tracé de 1200 mètres. Avec un restaurant, un bar-snack, un petit circuit de karting extérieur, la vente de kartings en font un site de loisirs important à l'échelle de la CC des Monts de Gy



Itinéraires de la Via Francigena et des Chemins de Compostelle (source : viefrancigene.org / destination70.com)

L'offre d'hébergements

Une offre touristique concentrée sur Gy et Bucey-Lès-Gy

Les Monts de Gy comptent 28 hébergements touristiques. Gy et Bucey-lès-Gy sont les communes comptant la plus grande offre de logements touristiques. Il y a un gîte de groupe pour l'accueil des pèlerins à Gy et Bucey-lès-Gy.

Les pèlerins empruntant la Via Francigena et les chemins de Compostelle sont généralement 1 ou 2 (en non en groupe) nécessitant le développement plutôt de gîtes ou chambres d'hôtes de petite capacité.

Le territoire compte 5 aires d'accueil de camping-car mais il n'y a pas de camping au sein des 25 communes des Monts de Gy.



Le tourisme : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Des milieux naturels (pelouses sèches) et un patrimoine bâti labellisé (cite de caractère) favorables à la découverte du territoire
- Une offre diversifiée en matière de randonnée pédestre, cycliste, équestre et patrimoniale
- Des initiatives privées (circuit automobile, jardins d'Acorus) favorisant l'offre touristique et de loisirs du territoire
- Une offre d'hébergements concentrée sur Gy et Buceylès-Gy en raison du pèlerinage lié à la Via Francigena qui traverse le territoire du Nord au Sud

- La découverte des milieux naturels remarquables comme les pelouses sèches des Monts de Gy
- → Le devenir du circuit automobile à Autoreille et l'accessibilité des Jardins d'Acorus.



Les actifs agricoles et exploitations

Caractéristiques démographiques

En 2020, on recensait 96 structures ayant leur siège sur la CCMGy (RGA 2020).

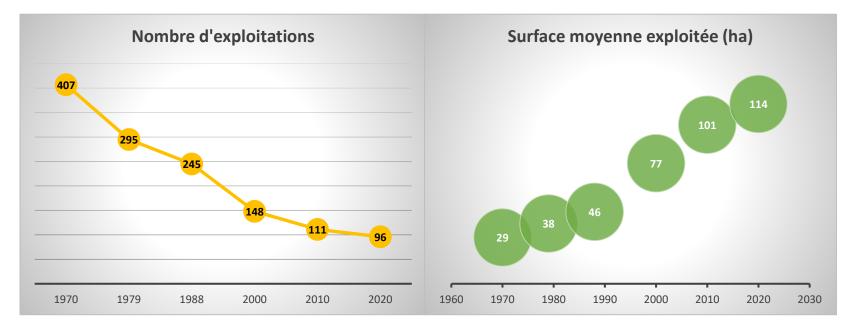
Le nombre de structures agricoles est en recul : - 14 % en 10 ans.

Cette diminution pourrait s'accélérer ces prochaines années considérant la pyramide des âges des chefs d'exploitation :

22% des exploitations sont concernées par un départ à la retraite éventuel d'ici 2023. Parmi eux, plus de la moitié

ne sait pas quelle sera la reprise de la structure - repreneur non identifié ou disparition de la structure au profit d'un agrandissement.

La part des jeunes exploitants de moins de 40 ans représente à peine moins de 30 % des chefs d'exploitation. Depuis 2018, seuls 7 jeunes agricoles se sont installés dans le cadre du parcours à l'installation national.



Source : AGRESTE - recensement agricole 1970 - 2020

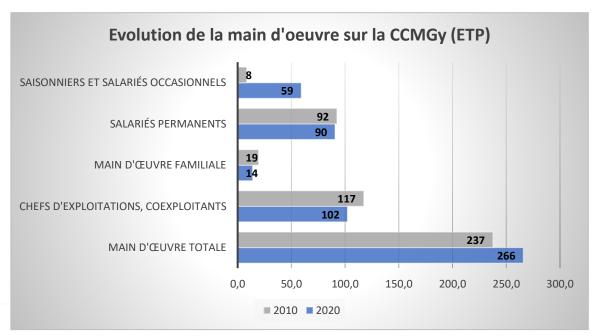
Les actifs agricoles et exploitations

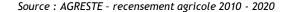
Organisation du travail

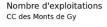
201 structures agricoles exploitaient au moins une parcelle sur le territoire (dont les exploitations provenant de l'extérieur - données PAC 2021.

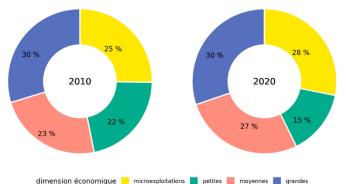
Le nombre d'ETP progresse de 12% entre 2010 et 2020 sur la CCMGy.

Si les emplois permanents diminuent, (salariés permenants ou chefs d'exploitation), l'augmentation de l'emploi est principalement justifié par le recours aux saisonniers et salariés occasionnels en net augmentation sur les pôles de Charcenne et de Gy où deux entreprises maraichères et viticoles sont implantées









source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

De 2010 à 2020, les proportions de taille d'exploitations restent globalement inchangées.

La proportion d'exploitation individuelle est devenue minoritaire au profit de diverses formes d'exploitations sociétaires, sans que le mouvement ne s'accompagne de nouvelles installations.

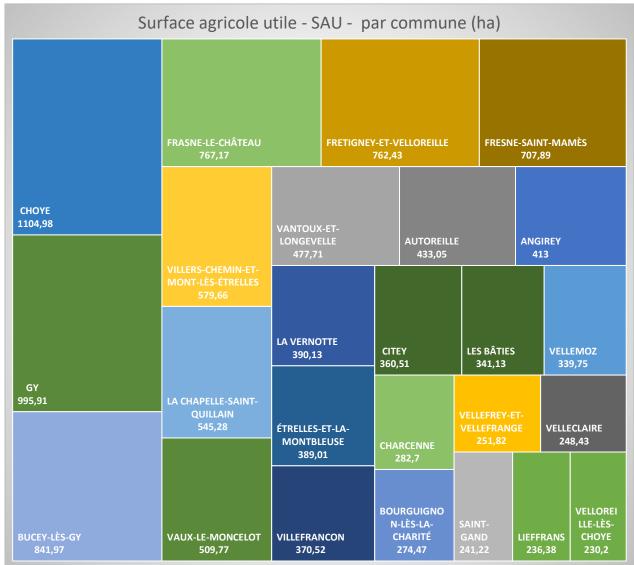
Les actifs agricoles : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Le nombre d'exploitations sur le territoire est passé de 407 en 1970 à 96 en 2020,
- Une main d'œuvre familiale en régression,
- Un travail en commun pas toujours développé,
- Pas assez d'actifs sur les fermes pour développer des ateliers à forte valeur ajoutée,
- Pénibilité du travail, de l'élevage en particulier qui décourage l'installation de nouveaux jeunes actifs, d'autant qu'il n'est pas compensé par un revenu supérieur.

- La nécessité d'augmenter la main d'œuvre pour pallier les départs en retraite (entreprises, salariat, installation),
- Une difficulté à trouver des salariés qualifiés (salaires et formation),
- Un bâti agricole qui risque d'être de moins en moins valorisé à la transmission pouvant impacter les capacités financières des futurs retraités,

L'espace agricole occupe environ 12 100 ha du territoire, soit environ 50 % de la CCMGy.



Source: Données PAC 2022

Focus sur la Politique Agricole Commune depuis 2023

La conditionnalité des aides PAC, mise en place depuis 2005, vise à garantir une agriculture plus durable. Ce dispositif soumet le versement de la plupart des aides de la PAC au respect de règles de base en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de bien-être des animaux.

Musclée au fil des réformes de la PAC (2008, 2015, 2023), la conditionnalité des aides PAC impose donc aux agriculteurs :

- ☑ L'implantation de couverts herbacés de 5m de large minimum le long des tous les cours d'eau,
- ☑ La déclaration de 4% de leurs terres arables en éléments non productifs (jachères, infrastructures agro-écologiques, intercultures, cultures fixatrices d'azote).
 - ☑ L'obligation de maintien des haies et des bosquets sur leur parcellaire,
 - ☑ Le maintien d'un ratio de prairies permanentes à l'échelle régionale,
 - ☑ La couverture minimale des sols pendant la période hivernale,
 - ☑ La rotation des cultures,
 - ☑ Le maintien des zones humides et des tourbières à partir de 2025,

Ce dispositif s'ajoute à d'autres cadres réglementaires, en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable, ou s'agissant de la protection des habitats naturels caractérisés sur les ZNIEFF par exemple.

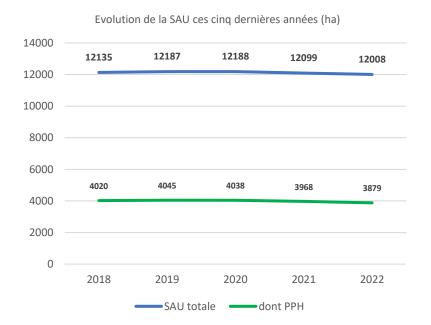
Couplée aux enjeux économiques des structures, cette réglementation façonne en conséquence l'occupation du territoire de la CCMGy.

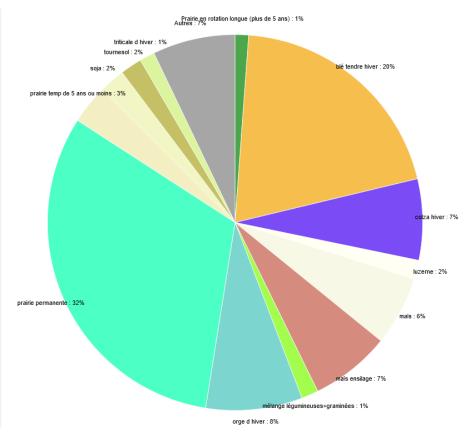
Assolement

Une partie importante du territoire est en prairie permanente : 1/3 des surfaces agricoles.

Cette caractéristique s'explique par la prédominance des ateliers d'élevage de bovins laitiers et allaitants et par les conditions pédoclimatiques qui s'imposent au territoire.

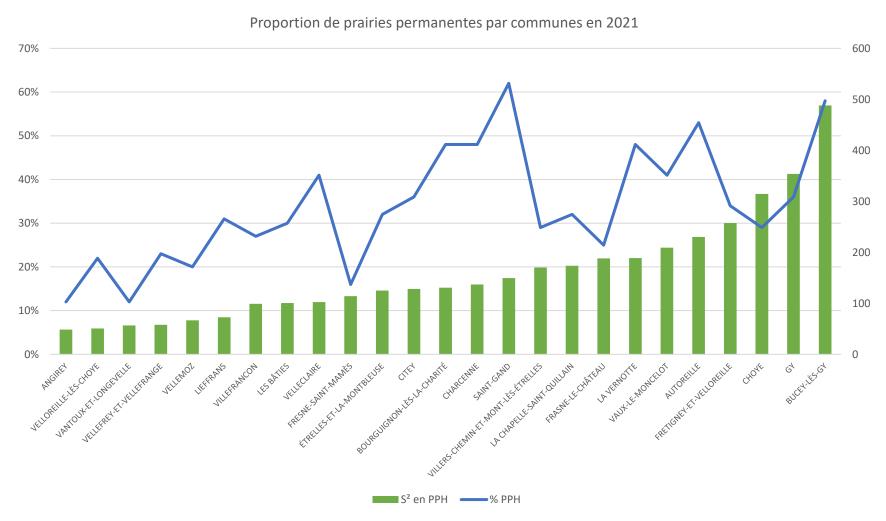
Les surfaces en maraichage et en vignes restent très marginales à l'échelle du territoire.





Source: Données PAC 2022

Assolement



Source: Données PAC 2021

L'occupation agricole du territoire : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

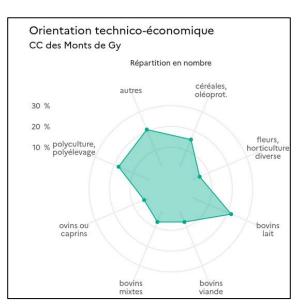
- Un contexte pédo-climatique favorable au développement de productions végétales diversifiées dont certaines à forte valeur ajouté,
- 1/3 de la surface agricole utile conduite en prairies permanentes,
- 12% de la surface agricole utile conduite en Agriculture Biologique,
- Un accès au foncier qui reste très difficile, notamment dans le cas d'installation hors cadre familial.
- la diminution du cheptel sur la CCMGy diminue le besoin en eau pour abreuver les cheptels,
- Un territoire avec de nombreux enjeux environnementaux (zones de protection de captages, cours d'eau, ZNIEFF) imposant des restrictions en matière d'épandage et des conditions d'exploitations contraintes.

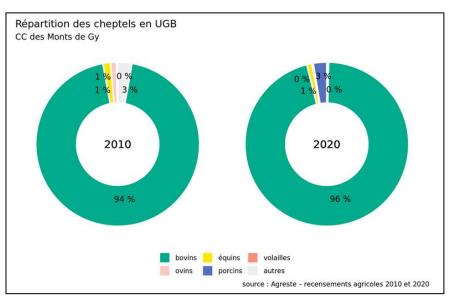
- Une demande croissante des consommateurs sur des produits locaux (produits laitiers, fruits, légumes, viande, ...),

- Les incidences environnementales et les conditions pédo-climatiques ne permettent pas à tous les exploitants du territoire de bénéficier des mêmes opportunités et ainsi des mêmes capacités d'adaptation aux marchés,

L'élevage bovin dominant mais en recul sur la CCMGy

Selon le dernier recensement général agricole en 2020, les orientations économiques des exploitations agricoles sont équilibrées entre éleveurs de bovins lait, de bovins viande, de polyculture élevage, et de valorisation de céréales.

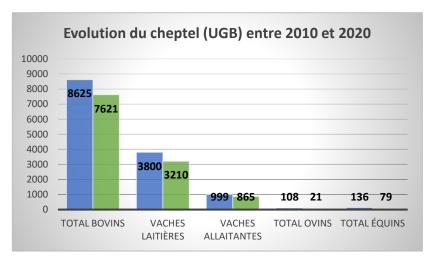




Si le cheptel bovin est ultra dominant sur le territoire, il est en net recul ces dix dernières années. Cette tendance se poursuit puisque il ne compte plus 5268 UGB en 2022 soit une baisse de 9% depuis 2018.

Concernant les autres cheptels, on recense en 2020 :

- 6 structures agricoles ayant un cheptel ovin représentant 21 UGB,
- 6 structures ayant un cheptel équin pour un équivalent de 79 UGB,
- 4 structures ayant un cheptel porcin pour un équivalent de 212 UGB,



Les filières de développement en circuit long majoritaires

• La production majoritaire sur le territoire est le lait issu de l'élevage bovin. Sur la base d'une moyenne de 6000l/vache et par an, le territoire produit environ 3000 l/habitant, ce qui est largement excédentaire au regard de la consommation par habitant.



Source : Ministère de l'agriculture 2022

- Le principal acteur économique structurant la filière laitière sur le secteur est la fromagerie MILLERET sur la commune de CHARCENNE. La grande majorité du lait est valorisée en lait standard.
- La production de viande bovine est essentiellement issue du troupeau de réforme laitier et de l'élevage

- de races allaitantes. 5715 UGB sont identifiés en 2020 sur le territoire.
- Le cheptel ovin est anecdotique sur le territoire (environ 150 têtes), essentiellement destinée à la production de viande.
- La production de volaille a disparu du territoire
- La production porcine, bien que présente, est très confidentielle.
- Concernant les productions végétales, la majeure partie des cultures non valorisées pour de l'autoconsommation, est prise en charge majoritairement par la coopérative INTERVAL.
- Quelques producteurs en maraîchage (4 identifiés en 2020) et en viticulture tournés vers la vente directe.

Les productions laitières et de viande bovine sont largement excédentaires, alors que les productions avicoles et porcines sont déficitaires.

Démarche de valorisation des produits

En 2020, 12 structures agricoles vendant tout ou partie de leur production en circuits courts - (source agreste),

Peu de producteurs en vente directe sont identifiés dans les réseaux locaux (Bienvenue à la ferme - 5 - ou identifiés par la plateforme « j'veux du Local 70 » - 10). On peut noter que les exploitants peuvent aussi bénéficier d'une plateforme logistique « agri-local », permettant de mettre en relation producteurs et acheteurs publics.

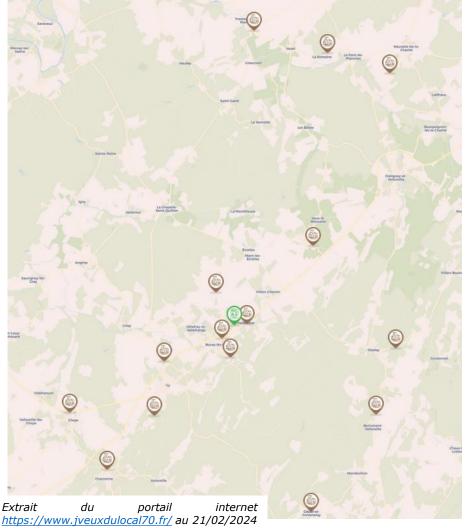
10 exploitations référencées sur « J'veux du local! »



5 exploitations adhérentes au réseau « Bienvenue à la ferme »



Structures engagées en vente directe sur le territoire



Signes de qualité

Les principaux signes de qualité présents sur le territoire sont :

- L'IGP Gruyère, la récente IGP cancoillotte et l'emmental grand cru label rouge pour les produits laitier,
 - Les IGP saucisse ou jésus de Morteau, saucisse de

Montbéliard, porc de Franche-Comté pour les productions de viande,

• L'IGP Vins de Pays de Franche-Comté est également valorisée sur le territoire,

Dans les faits, de très rares structures produisent aujourd'hui des productions sous ces labels de qualité.





Le porc de Franche-Comté, un porc de qualité

Le porc de Franche-Comté est marqueur d'un territoire et de savoir-faire singuliers! Une garantie en matière de qualité gustative, d'aspect et de couleur.















Agriculture Biologique

CC DES MONTS DE GY

DE 2013 À 2022

Découvrez les statistiques du nombre de fermes, de transformateurs et magasins bio ainsi que les surfaces et cheptels bio et en conversion dans l'EPCI CC des Monts de Gy. Les différents graphiques proposés vous permettront de suivre l'évolution et la répartition géographique de l'agriculture et de l'alimentation bio dans l'EPCI CC des Monts de Gy



1377 ha

Surfaces bio en 2022 (12ème rang départemental)



12,5 %

Part des surfaces bio dans la surface agricole de l'EPCI (11ème rang départemental)



16

Fermes engagées en bio en 2022 (11ème rang départemental)



16,7 %

Part des fermes de l'EPCI engagées en bio (11ème rang départemental)

Source : CartoBio 2022

En 2022, on recense 12,5 % de la SAU conduite en Agriculture Biologique dont plus de la moitié en prairies permanentes.

Si en 10 ans, le nombre d'exploitations a fortement progressé, la filière fait face à un désintérêt des consommateurs, motivé à tort ou à raison par une diminution de leur pouvoir d'achat. Cette demande stagnante, parallèlement à l'augmentation de la production ne tire pas le prix payé au producteur vers le haut ce qui entraine un retour vers la production conventionnelle pour certains.

Productions énergétiques

Une unité de méthanisation valorise principalement les effluents d'élevage sur la commune de Vantoux-et-Longevelle.

Aucun parc photovoltaïque au sol n'est en production bien que des projets soient en réflexion et en développement.

Un décret définissant les modalités de développement des parcs photovoltaïques au sol vient d'être publié en avril 2024.

La production agricole sous les panneaux doit rester prioritaire sur la production énergétique. On parle d'agrivoltaïsme.

Ce texte conditionne l'avancée de ces projets dont une majorité pourrait ne pas se justifier.

Le photovoltaïsme est présent sur toiture, principalement sur de nouveaux bâtiments.



Source: Chambre d'agriculture - 2024





Les orientations économiques agricoles : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- Trois acteurs économiques agricoles majeurs sur le territoire (Laiterie MILLERET, AFSAME, Vignobles GUILLAUME) mobilisent une main d'œuvre salariée conséquente.
- L'élevage laitier locomotive du territoire, en perte de vitesse : Un métier d'éleveur laitier moins attractif, souvent en décalage avec les attentes sociétales.
- Divers signes de qualité et de labels reconnus permettent de valoriser les produits.
- Quelques parcelles de piètre qualité agronomique se prêtent au développement de l'agrivoltaïsme.
- Des filières présentes sensibles à la concurrence externe (lait standard, élevage allaitant, céréales, ovins viande)

- → La protection des sites agricoles sortis des villages,
- Le développement de productions et de services à plus grande valeur ajoutée en s'appuyant notamment sur un cadre rural et paysager de qualité,
- Une nouvelle orientation / destination à des bâtiments / corps de ferme devenus peu fonctionnels,



Les espaces forestiers

Une composante importante du paysage et de l'économie locale

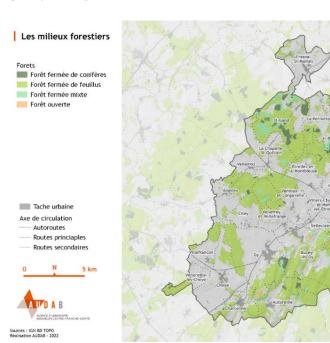
Le territoire des Monts de Gy est couvert par 56% de la forêt communale et 44% de la forêt privée. La forêt privée sur le territoire présente des problèmes de gestion (arbres tombés).

La forêt au sein des Monts de Gy est essentiellement composée de forêt de feuillus.

Plusieurs exploitations forestières sont présentes sur le territoire et notamment :

- Groupement forestier des Grands bois à Bucey-lès-Gy;
- Production de sapins de Noël à Vantoux-et-Longevelle;
- La buche Fresnoise à Fresne-St-Mamès qui fournit du bois de chauffage.

Par ailleurs, l'affouage a diminué au regard de la réglementation en vigueur et du risque encouru lors de l'abattage d'arbres. A titre d'exemple, ils étaient 80 affouagistes sur la commune de Frasne-le-Château auparavant et seulement 20 maintenant.



CCMGy	
Sylviculture et autres activités forestières	5
Exploitations forestières	7
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	3

Source: Capfinancials 2021

La forêt et l'activité sylvicole : synthèse et enjeux

Quelques constats à retenir

- La forêt couvre une part importante du territoire.
- Elle est le principal puits de carbone de la CCMGy.
- Le ressource locale est le support de la production d'une part du bois-énergie consommé localement.

- Les interfaces entre la forêt et les espaces urbanisés dans toutes les communes du territoire et notamment la prise en compte de l'impact des risques naturels liés aux espaces forestiers sur les espaces urbanisés (chutes d'arbres, incendies) > voir l'état initial de l'environnement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY 2 rue du Grand Mont 70700 Gy



AGENCE D'URBANISME BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

Hôtel Jouffroy 1, Rue du Grand Charmont 25000 Besançon

